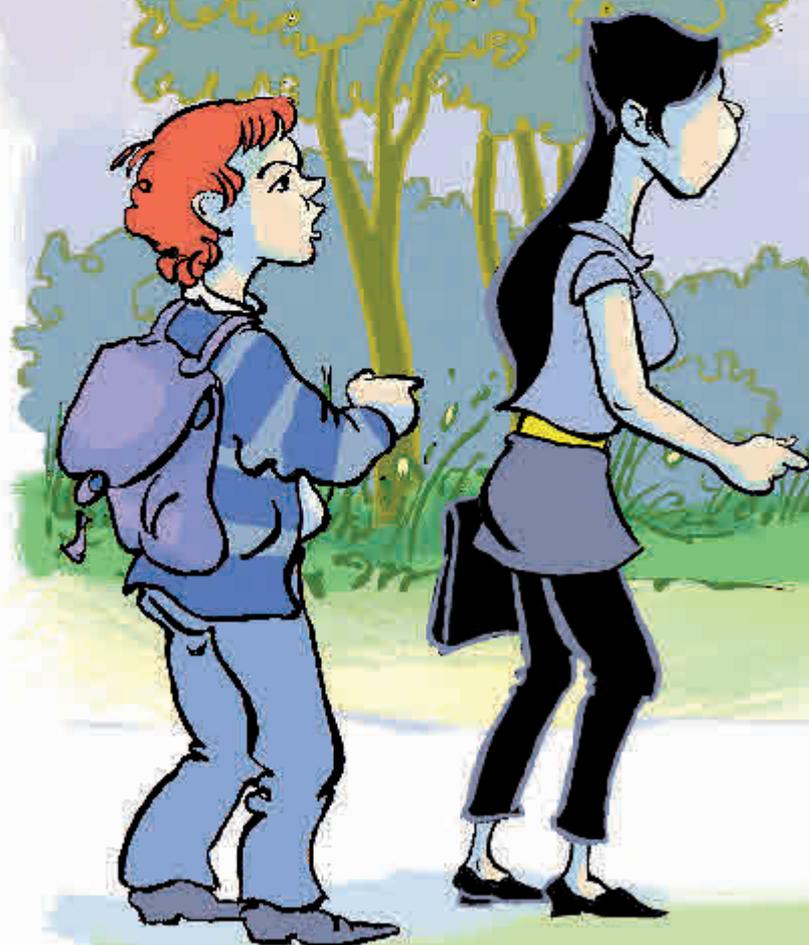


# le délégué

## DE L'ÉDUCATION NATIONALE

AH ! ON N'EST PAS LOIN DE L'ÉCOLE !

L'École,  
les violences,  
la Citoyenneté.



## le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

N° commission paritaire : 0725 G 86913  
124 rue La Fayette – 75010 Paris  
Tél : 01 47 70 09 59  
federation@dden-fed.org  
http://www.dden-fed.org

Fédération des Délégués  
Départementaux de l'Éducation Nationale  
Association 1901  
Reconnue d'utilité publique.

Association éducative complémentaire  
de l'enseignement public.

Association nationale de jeunesse  
et d'éducation populaire.

Association ambassadrice de la Réserve  
citoyenne de l'Éducation nationale.

Directeur de la publication :  
Eddy Khaldi

Responsable de la revue :  
Marie-Jo Aymard

Comité de rédaction :  
Bernard Bissol • Michel Dupont • Philippe  
Foltier • Georges Fotinos • Philippe Gallier •  
Catherine Haensler • Eddy Khaldi • Michel  
Lafont • Thierry Mesny • Élodie Pinel • Mireille  
Sabattier • Edith Semerdjian • Jean-Pierre  
Valentin

Comité de lecture :  
Marie-Jo Aymard • Martine Deldem • Chantal  
Detrez • Philippe Gallier • Eddy Khaldi •  
Mylène Rossignol • Edith Semerdjian • Brigitte  
Vaugne • Christian Vignaud

Maquette, conception,  
réalisation et impression :  
Imprimerie Compédit Beauregard S.A.  
Z.I. Beauregard – 61600 LA FERTÉ-MACÉ

Crédits photos : Fédération des DDEN.  
© Africa Studio

Couverture : Extrait de l'ABC de la Laïcité –  
Éditions Demopolis, illustration de ALF  
(Alain Faillat).

4 NUMÉROS PAR AN • Le numéro : 5 €

Abonnement seul : 20 €

Les DDEN qui s'abonnent  
par l'intermédiaire de leur Union  
Départementale bénéficient  
d'un tarif préférentiel :  
10 euros pour 4 numéros.



Certifié PEFC  
Ce produit est issu  
de forêts gérées  
durablement et de  
sources  
contrôlées.  
10-32-3010 pefc-france.org



**1** Édito

**2** Dossier : La violence à l'École

**9** Se construire citoyen ou Construire le citoyen ?

**17** Climat – Violences – Citoyenneté dans les Écoles primaires  
en 2021

**20** Unions départementales

**25** Lu et écouté pour Vous

**27** Pour Votre Documentation

Notre site Internet FDDEN : <http://www.dden-fed.org/>



 **Nous contacter** : rien de plus simple ... cliquer sur l'icône  **Nous contacter**, remplir le formulaire de contact en précisant votre question ... et envoyer !!!

 **Intranet** : pour obtenir un droit d'accès Intranet ... cliquer sur l'icône  **Nous contacter**, remplir le formulaire de contact en précisant vos fonctions au sein de votre délégation (DDEN, secrétaire, président, trésorier ou autre...) ... et envoyer !!!

Et ... à bientôt sur notre site !!!



## Éduquer à la citoyenneté pour éradiquer les violences

Le mot violence est lourd de sens car il renvoie à un ressenti personnel. La violence à l'École est une des formes les plus visibles, les plus ciblées. **Ne doit-on pas parler des violences, plutôt que de la violence au sein de l'École ?** Celles-ci recouvrent des réalités hétérogènes très diverses, insidieuses allant de l'incivilité, aux violences verbales, psychologiques ou à l'agression physique.

Le mélange entre délinquance et incivilité ajoute à la confusion. Il est difficile de trouver une définition commune et on ne peut donc additionner des éléments et des faits de nature fort différente. En effet, il existe peu de statistiques et l'absence d'indicateurs concernant les violences à l'École primaire. Notons une remarquable enquête réalisée en 2007-2008 par notre Fédération : « *Pour un mieux vivre de l'enfant à l'école : constats et prévention de la violence, dépistage des maltraitances* ». La démarche de la Fédération, par cette enquête, a été de dresser un état des lieux, d'établir un recensement, aussi objectif que possible, sans tomber dans un dénigrement systématique.

Aujourd'hui, l'École maternelle, elle-même, n'est pas à l'abri de cette problématique. On peut se demander si la violence est le fait d'enfants de plus en plus jeunes mais aussi de plus en plus violents ? Cependant, il faut replacer ces événements à leur juste proportion car l'ensemble des écoles n'est pas menacé par ce fléau. Mais aussi, la surmédiasation conduit, parfois, à additionner des faits divers pour les ériger en un implacable fait de société. Cette fabrique de la peur peut inquiéter les parents avec des titres racoleurs : « *La violence constitue aujourd'hui la première préoccupation des parents d'élèves* », « *La violence au cœur de la rentrée scolaire* ». L'École devient un bouc émissaire facile où certains sont prompts à illustrer les marronniers les plus ressautés. L'enseignement public a décidément bon dos. Ouvert à tous, il lutte en première ligne contre les maux de notre temps, qu'il affronte sans aucun filtre ni intermédiaire. S'y reflètent ainsi, immanquablement toutes les carences et dérives, tous les problèmes de notre société : délinquance, chômage, violences... Pour autant, il n'est pas question d'occulter ni de réduire les problèmes bien réels qui agitent l'École. Pas question non plus de mettre à l'index les personnels qui se consacrent à cette tâche pour l'améliorer.

Problème de société où l'insécurité devient un problème public autour duquel existent des enjeux et des rapports de force politique là où il faudrait trouver des consensus pour des solutions communes afin que l'élève soit éduqué, en toute quiétude, dans un environnement non menaçant. *Tout enfant a le droit de vivre à l'abri de la violence physique et psychologique. En vertu de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant, les États sont tenus de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les enfants contre la violence.*

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire que nous vivons, est-ce que ce fléau des violences s'est amplifié ? Ce sera l'objet de notre prochaine enquête : « *Climat, violences et citoyenneté dans les Écoles en 2021* ».

La réponse préventive à ces problèmes de violence se situe au sein même de l'École, lieu de socialisation pour y développer une culture de la citoyenneté.

C'est le sens de notre concours « **Se construire Citoyen** ». Ainsi, pour accompagner l'institution scolaire, les DDEN doivent y prendre leur place au regard de nos engagements pour les principes qui fondent le lien consubstantiel entre l'École et la République. Devant la montée des incivilités, il y a nécessité d'enseigner l'éducation civique et morale. La civilité est le savoir-vivre en commun car l'un ne peut exister sans l'autre. Le civisme est le respect des règles de l'École et des lois de la République par la prise de conscience de ses droits et ses devoirs par la citoyenne ou le citoyen en devenir.

22 avril 2021.

**Participez  
à l'enquête de  
la Fédération  
« Climat,  
violences,  
citoyenneté  
dans les écoles  
primaires »,  
mise en ligne  
sur notre site  
Internet fin mai  
jusqu'au  
6 juillet 2021.**

# Dossier

## La violence à l'ÉCOLE



**Edith Semerdjian**  
Conseillère fédérale



**Les Délégués  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale  
s'appuyant sur leur décret du  
10 janvier 1986, lequel  
mentionne que « la fonction  
des délégués s'étend à tout ce  
qui touche la vie scolaire »,  
se posent la question  
de la violence à l'École,  
bien trop souvent médiatisée  
et relayée par les médias  
et les réseaux sociaux.**

## Les violences à l'École

Les violences à l'ÉCOLE sont l'un des phénomènes les plus préoccupants de notre société et cette question revient régulièrement au premier plan des débats sociaux. Elle n'est pas nouvelle, aussi limiter, encadrer, prévenir les violences sont depuis toujours des missions centrales de l'École et de l'Éducation. L'école, le périscolaire, les réseaux socio-éducatifs et les parents se doivent d'y réfléchir pour que les enfants puissent travailler dans un climat serein et constructif, qui favorisera les apprentissages.

### Définition de la violence

Il n'existe pas de définition consensuelle de la violence. Aussi l'OMS propose la définition suivante :

*« L'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir, sous forme de menace ou effective, contre soi-même, une autre personne, un groupe ou une communauté, qui a pour effet ou qui a une forte probabilité de produire une blessure, la mort, un dommage psychologique, un trouble du développement ou une carence ».*

La notion d'intentionnalité est importante dans cette définition, car elle en

limite le champ. Ce point peut être sujet à discussion, car de nombreuses situations perçues, comme des formes de violence par la personne qui en est victime, ne sont pas nécessairement conçues comme des actes violents par leur auteur.

Pour l'anthropologue Françoise Héritier, la violence se définit comme :

*« Toute contrainte de nature physique ou psychique susceptible d'entraîner la terreur, le déplacement, le malheur, la souffrance ou la mort d'un être animé ; tout acte d'intrusion qui a pour effet volontaire ou involontaire la dépossession d'autrui, le dommage ou la destruction d'objets inanimés ».*

Cette définition, à l'instar de celle de l'OMS, englobe des formes de violence non physique.

### Les différentes formes de violence

Adoptant une position résolument environnementaliste sur l'origine de la violence, la psychologie sociale postule que l'agression constitue une réaction comportementale qui ne peut s'apprécier

que par rapport au contexte dans lequel elle a lieu et en référence à la norme sociale qui régit la situation.

Des recherches en éthologie ont en effet diffusé l'opinion selon laquelle l'agression constituerait un instinct toujours présent chez l'homme, mais les travaux contemporains en psychologie sociale s'orientent de plus en plus vers une origine sociale de la violence. Est qualifié d'agression, un acte qui porte préjudice à autrui.

*L'agression est par définition un acte social, il n'y a pas d'agression sans victime. Elle prend son origine et s'actualise dans la relation avec autrui. Cette conception permet de faire la distinction entre « agression » et « agressivité ». Elle conduit aussi à considérer l'agression comme un comportement réactif dépendant du contexte. Enfin, cette approche implique que l'agression est un comportement appris, donc modifiable.*

La tendance à expliquer par des causes internes, personnelles, les comportements d'autrui conduit à inférer que l'individu qui commet un acte d'agression est nécessairement agressif. La violence et l'agression seraient donc dues au comportement de quelques individus présentant des caractéristiques pathologiques. Cette conception privilégie l'explication interne en niant le contexte d'apparition de l'acte agressif. Or, il s'agit là d'une vision très particulière du fonctionnement social, puisque de nombreuses études ont au contraire montré que les comportements d'agression et de violence peuvent être le fait de tout un chacun lorsque certaines conditions sont remplies.

La psychologie sociale a en effet mis en évidence que la plupart de nos conduites trouvent une explication « externe », c'est-à-dire qu'elles constituent des réactions à la situation ou à l'environnement (influence et présence des autres ou conditions environnementales matérielles telles que densité, lieu, etc.). De la même manière, l'agression n'a pas lieu dans un vide social. Il y a des normes qui règlent les modalités de notre relation à autrui. C'est la société et le groupe qui déterminent l'opportunité ou la non-opportunité d'un comportement, c'est-à-dire dans quelles conditions un acte est licite ou au contraire enfreint la norme, et dans ce cas est considéré comme une agression. Cela explique qu'il n'existe que rarement un

consensus sur ce qu'est une agression et quels types de comportements ce terme recouvre.

En visant les élèves ou les enseignants, l'échelle de la violence, qui va de l'insolence à la bagarre, de l'insulte au vandalisme, de la provocation au racket, de la bousculade à l'incendie volontaire, de la blessure au meurtre..., peut atteindre des limites extrêmes. L'actualité récente nous l'a démontré par des actes extrêmement graves et choquants, avec les meurtres de Samuel Paty et de la jeune Alisha jetée dans la Seine, et même s'ils ne se sont pas produits à l'intérieur de l'École, ces événements ont fortement impacté le monde scolaire.

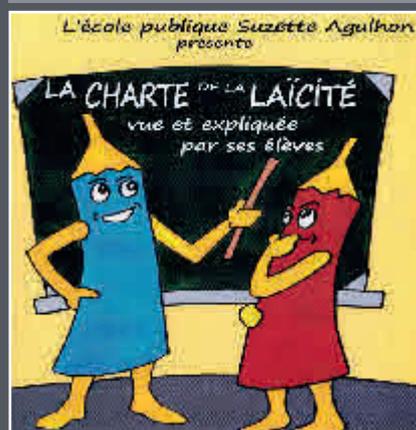
*Les mots « agression » et « violence » sont entachés de stéréotypes et de valeurs, et s'avèrent être la plupart du temps le résultat de jugements circonstanciels de la part des victimes, d'un comportement particulier. Un comportement qui porte préjudice est toujours considéré comme agressif par la victime, rarement par l'auteur (qui a tendance à justifier son comportement par les paroles ou les actes de la victime), alors que le témoin, pour autant qu'il soit neutre, juge ce comportement en fonction des règles sociales qui régissent la situation.*

Le psychologue Albert Bandura a mené un ensemble de recherches afin d'identifier la manière dont l'individu acquiert un comportement. Par ailleurs, les relations de l'individu à autrui s'apprennent à travers le succès ou l'échec des comportements mis en œuvre.

*Le jeune enfant suit habituellement un modèle qui lui sert ainsi de guide et l'autorise en quelque sorte à s'engager dans tel ou tel comportement. En tant que comportement interactionnel, l'usage de l'agression est donc essentiellement le reflet d'une socialisation, qui participe à la constitution de la personnalité comme style de réaction dans certaines situations.*

L'apprentissage de la vie en société ne régit pas seulement le fait de s'engager ou non dans un acte d'agression, mais prescrit aussi quels sont les types d'agression appropriés dans chaque situation. En effet, l'agression regroupe un ensemble de comportements fort différents les uns des autres. Elle peut être verbale ou physique, être orientée directement contre la victime (agression directe) ou l'atteindre de manière dégu-

Livret réalisé par les élèves de l'école élémentaire publique Suzette Agulhon (Florac 48) qui a obtenu un Prix national au Concours « Se construire Citoyen » de la Fédération, en 2019.



sée (agression indirecte). Une autre classification établit une distinction en fonction des motivations de l'agresseur : l'agression hostile, destinée à nuire à autrui, et l'agression instrumentale, moyen utilisé pour arriver à d'autres fins que blesser la victime.

## La violence de l'élève

Les enfants peuvent aussi être acteurs de violence, que ce soit dans leur famille, dans les relations avec des pairs ou des éducateurs, ou dans la société. La psychologie sociale s'efforce, depuis plusieurs décennies, de repérer les conditions qui favorisent ou inhibent l'apparition des comportements d'agression. Les analyses en termes de psychologie sociale ont toutes montré que les circonstances jouent un rôle essentiel.

*Les premières recherches expérimentales ont conclu que l'individu ne s'engage dans un comportement d'agression que s'il se sent victime d'une injustice. Cette relation frustration-agression préconisée par les premiers psychologues sociaux, ne se vérifie que lorsque l'individu se trouve dans une situation dont il ne connaît pas les règles du jeu et qu'il ne comprend pas ce qui lui arrive, en d'autres termes quand la cause de la frustration semble arbitraire.*

Les recherches ultérieures ont permis de préciser les effets du contexte. Leonard Berkowitz a notamment montré que l'individu est sensible à certains indices environnementaux, que l'on peut répartir en trois catégories : les cibles, c'est-à-dire les personnes fragiles comme des cibles d'agression plus « appropriées », les situations, et enfin les objets.

*Les enfants peuvent être eux aussi victimes de violences et par leur vulnérabilité, ils sont particulièrement exposés à la maltraitance, aux abus et à la violence sous toutes ses formes.*

L'usage des nouvelles technologies, peut parfois, par des utilisations détournées, favoriser, accroître ou induire des situations de harcèlement. On parle alors de cyber-harcèlement, devenu une des formes de violence la plus communément répandue.

## La souffrance est au cœur de la violence : la victime la vit, l'agresseur l'exprime

Alors que l'on se focalise beaucoup sur la violence des jeunes, il faut rappeler que la violence physique se rencontre dès la petite enfance. Mais si les faits de violence graves, rapportés font l'objet d'articles, de commentaires et de manifestations, il est difficile de dire si l'ampleur du

problème a réellement augmenté, ou plutôt si la perception des personnes concernées s'est affinée. La réalité du problème et surtout celle des souffrances et des désordres qu'il peut provoquer chez les enfants et les adultes d'un établissement est cependant bien réelle.

## Promouvoir les droits des enfants

On constate cependant, que si les violences scolaires font la « Une » des médias et sont relayées par les réseaux sociaux, il faut bien souligner que près de 54 % des directeurs d'École ressentent un climat excellent/bon et 16 % un climat moyen/médiocre. Seulement un directeur sur deux considère que le climat de l'École s'est dégradé, ce qui semble plutôt rassurant.

La société évolue et l'École avec l'apprentissage des nouvelles technologies doit permettre aux enfants d'avoir une meilleure compréhension et une meilleure maîtrise de leur environnement. Par la mixité sociale et la laïcité, ils apprendront ce que signifie le « Bien commun », par l'éducation et l'apprentissage de la citoyenneté, ils pourront mieux connaître « leurs droits et leurs devoirs » et, en devenant des citoyens éclairés, participer plus efficacement à la construction d'un monde apaisé. ■



## IMPORTANTE ENQUÊTE

# « Climat, violences, citoyenneté dans les écoles primaires »

Cette importante enquête de la Fédération, afférente au dossier de cette publication, soutenue par l'Accord-cadre CASDEN/MENJS et par la FAS) sera, en priorité, mise en ligne sur notre site Internet dès la parution de la revue du mois de juin et jusqu'au 6 juillet 2021.

Le questionnaire, qu'il vous sera demandé de communiquer à toutes les directrices et tous les directeurs d'école de votre département, est conçu pour prendre en compte toutes les problématiques rencontrées dans l'exercice de leur fonction. Nous devons aussi solliciter nos partenaires pour nous aider à faire remplir cette enquête auprès des écoles, de façon à obtenir un maximum de réponses pour légitimer les résultats.

La réussite de cette action dépendra entièrement de nous tous, plus le nombre de réponses sera important, plus grande en sera la prise en compte par les responsables de notre système éducatif.

Les résultats constitueront, aussi, un des éléments pour réfléchir sur notre fonction et pour mieux nous faire connaître des membres de la communauté éducative et ainsi nous faire, encore plus, reconnaître des institutions.

Enquête accessible sur le site Internet de la Fédération des DDEN : <https://forms.gle/nwagbEgF6bSRRGDn7>

Si besoin, demandez votre code Intranet : <http://www.dden-fed.org/intranet-dden/enquetes/>

**Élodie Pinel**

Professeure agrégée de français  
et de philosophie



# Quand de simples moqueries deviennent des humiliations...

**Qu'est-ce qu'une blague quand elle ne fait pas rire ? Si elle est moqueuse, répétée, amplifiée, et s'attaque toujours à la même personne, et que celle-ci en souffre, la réponse est simple : il s'agit de harcèlement. En tant qu'adultes, nous savons que la réaction de repli d'une personne à nos ironies passagères est le signe qu'il faut s'arrêter là. Les enfants ne connaissent pas toujours cette limite et peuvent éprouver un certain plaisir à tester leur pouvoir de domination sur certains de leurs camarades. Car oui, dès la maternelle, « l'homme peut être un loup pour l'homme » lorsqu'on ne lui pose pas de limites.**

Ces limites, qui les pose et comment ? À cette deuxième question, la réponse est là aussi facile : l'adulte référent, celui qui fait autorité, qui a pour rôle de récompenser les bons comportements comme de sanctionner les mauvais. Lorsque les adultes se désengagent de la punition des moqueries répétées, lorsqu'ils préfèrent minimiser les faits, quelles qu'en soient les raisons, le signal donné aux moqueurs est clair : ils ont champ libre ; c'est alors la « raison du plus fort » qui est « toujours la meilleure » ; ils sont les loups, les autres sont les agneaux. Et cette manière de comprendre le fonctionnement de la vie en groupe ne pourra que s'accroître ensuite, ayant été intégrée si tôt.

Quant à la cible des moqueries, le signal reçu face à ce désaveu des « grands » est dévastateur : de victime, elle devient coupable. Coupable de déranger les adultes ayant autre chose à faire de plus important ; coupable de provoquer malgré elle lesdites invectives, puisque les moqueurs en rejettent toujours la responsabilité sur leur cible : il ou elle est trop petit, trop gros, trop prétentieux, trop bizarre, etc. Pour être le chef de meute, il faut affirmer son autorité en parvenant à exclure quelqu'un du groupe, surtout quand l'autre fait de l'ombre à ce petit pouvoir ; pour l'exclure, il faut un prétexte. Telle est la logique du bouc émissaire analysée par exemple par René Girard dans son livre éponyme. Après les moqueries viennent les humiliations, les insultes et/ou l'ostracisme, dont la violence n'est pas à négliger non plus ; l'étape suivante est, logiquement, celle des coups et, aujourd'hui, de la diffusion des insultes, menaces et vidéos de coups sur les réseaux sociaux et les messageries instantanées.

La dernière étape ? La mort. Soit celle que les victimes se donnent à elles-mêmes, ayant compris que tout le monde leur demande de s'effacer et de

disparaître, soit celle que les coupables leur infligent directement (le cas est rare, mais il existe : pensons à Alisha tout récemment). On doit évidemment ajouter à ce constat les comportements d'auto-destruction que sont les troubles du comportement alimentaire, les automutilations, les comportements à risque, la toxicomanie, les dépendances en tout genre : dans tous les cas, il s'agit de se punir sans savoir de quoi.

Lorsque l'on interroge les élèves concernés, le silence règne. Ce n'est qu'au lycée que les langues se délient, lorsque les faits ont cessé. Des élèves de Terminale se livrent ainsi : « *J'ai toujours eu quelques rondeurs qui n'étaient pas acceptées par tout le monde. On me critiquait en disant "Ah... ça va le mammoth ?"; "Tu manges combien de hamburgers par jour ? Une centaine ?"; "T'es un peu grosse"... et j'en passe. Ces remarques ont eu un impact sur moi. J'ai perdu confiance en moi, déjà que je n'en avais pas beaucoup.* »

Une autre élève écrit, des années après les faits : « *J'ai été harcelée de mon CP à la 3<sup>e</sup>. Au primaire, c'était compliqué de me faire accepter avec mes différences auprès des élèves, mais aussi des professeurs. Ils me mettaient de côté et depuis mon CP j'ai souvent entendu "tu n'y arriveras pas dans la vie, il faudrait te retirer du cursus" par les professeurs, puis les élèves me mettaient toujours de côté. Je me sentais seule, par exemple je mangeais toute seule à la cantine, en sport, on me choisissait toujours en dernier. Je crois que ce qui m'a le plus traumatisée en primaire à cet âge-là, c'est qu'à chaque fois que je mettais un bonnet, on me l'arrachait et "on jouait" avec. Pour moi c'était normal et du coup je ne voulais plus en mettre.* »

Les faits peuvent sembler anodins ; mais ce sont les premiers jalons d'un harcèlement qui ira jusqu'aux coups. Privée de soutien, l'élève dissimulera à ses parents : « *Un garçon est venu me frapper, un autre*

jour, il m'a giflée et chaque fois je revenais chez moi avec la boule au ventre ». Mes parents me demandaient ce que représentaient les traces sur mon corps, je leur répondais toujours les mêmes choses : « je me suis pris des meubles ». Depuis, j'ai commencé à en parler à une personne extérieure à mon cercle familial et scolaire car elle m'avait vu pleurer et me soutenait.

On sait que les agressions commencent pourtant dès le primaire pour s'amplifier au collège. Une enquête, réalisée en 2010 par Éric Debarbieux pour l'Observatoire de la violence à l'École avec l'UNICEF, établit qu'en cycle 3, 11 à 12 % des élèves ont subi du harcèlement (14 % pour le harcèlement moral, dont 8 % sévère et 10 % pour le harcèlement physique, dont 5 % sévère). C'est donc dès le primaire qu'il faut prévenir les élèves, former les personnels enseignants et de direction et instaurer des plans clairs et efficaces de prise en charge des victimes et de sensibilisation des témoins silencieux comme pour les coupables.

C'est bien ce qui ressort des témoignages de parents d'élèves : le sentiment d'être seuls à accorder de l'importance à ce que leur confient leurs enfants, lorsqu'ils parviennent à communiquer : « Tout ce que nous avons appris de ce qui lui était arrivé par la suite, nous a été rapporté par d'autres, enfants ou professeurs ». Même constat du côté d'une autre maman : « Ma fille s'est tue (...) et a craqué lorsqu'elle s'est pris un coup derrière la tête par un garçon envoyé par la bande en question ».

Une fois le silence levé, reste à agir. Les établissements se sentent souvent démunis, insuffisamment formés et informés ; leurs réactions vont de la négation du problème à une prise en charge maladroite. Une élève rapporte : « je me souviendrai toujours des moments où les parents d'élèves ont vu des scènes où je me faisais harceler : ils sont allés voir le directeur de mon établissement et il n'a pas réagi ». Je me souviendrai toujours du moment où ma responsable m'avait dit : « Si tu te fais harceler, il y a qu'une seule solution : tu te fais toute petite et tu ne participes plus durant les cours... ». Une maman témoigne : « la seule consigne que mon fils avait, était de faire des rapports d'incidents, c'est-à-dire de relater les faits par écrit et les transmettre à l'infirmière. Pour mon fils, ce plan a été complètement inefficace, tout simplement

car, quand il a été mis en place, il s'est muré... ». « Ma fille a été harcelée sans que sa mère ou moi ne soyons au courant, de l'École maternelle à la 5<sup>e</sup>. Cette situation a pris fin le jour où ma fille a refusé de retourner en classe et a avoué des pensées suicidaires. »

La solution trouvée est souvent une solution par défaut : la fuite. Face à l'inaction ou à l'inefficacité des mesures prises par les établissements, beaucoup de parents décident de changer leur enfant d'établissement avant qu'il ne soit trop tard. Un père d'élève raconte : « la direction du collège a semblé bien plus craindre pour elle-même qu'être préoccupée par la protection de ma fille. À ma connaissance, rien n'a été fait. Ma fille a dû être hospitalisée et c'est dans ce cadre qu'elle a été protégée et incitée à s'ouvrir. (...) Une plainte a été déposée mais, à ma connaissance, jamais aucune suite n'a été donnée (...). En pratique, je vois ce qui est arrivé à ma fille comme un véritable lâchage ».

Il faut malheureusement souligner cet élément pointé par l'une des élèves : des enseignants peuvent parfois participer à ce harcèlement. « Certains professeurs ont pris ma défense et certains autres, rares, l'ont aggravée (notamment une professeure d'allemand qui m'a prise comme tête de Turc au collège, m'appelant la "sous-douée" devant toute la classe après avoir vu que j'étais "précoce", dans mon dossier) ».

Des mesures seraient pourtant possibles ; un parent d'élève indique ainsi : « je suis convaincu qu'il serait nécessaire qu'en France, et ce dès la maternelle, l'on mette en place des temps collectifs de parole ». D'autres témoins sont moins optimistes : « les enfants/ados sont un peu dans "leur monde" dans les établissements scolaires, et même si les adultes essaient d'y faire évoluer des choses, ils ont peu de leviers (voire même peuvent aggraver les situations par exemple quand le CPE a convoqué plusieurs élèves, ce qui a fini par se retourner contre moi), car ils ne maîtrisent pas les codes des relations sociales que les élèves établissent entre eux ».

Il ne faut pas oublier : ce qui importe, c'est donner les règles du vivre-ensemble et ce, malgré les incompréhensions, les intolérances et les difficultés. La sanction est nécessaire ; elle doit ouvrir sur une conciliation qui permet aux victimes de se sentir en sécurité. Comme pour les cas de violences conjugales, ce

que craignent les enfants qui sont la cible d'un harcèlement, c'est l'escalade de la violence. Une maman indique à propos de sa fille : « elle va maintenant à l'École en ayant peur des représailles. Certaines de ses copines lui ont dit : "Jeanne, tu as abusé, ils faisaient ça pour rire" ».

Ce qui nous ramène à notre interrogation de départ : **qu'est-ce qu'une blague moqueuse quand elle ne fait pas rire ? ■**

**Élodie Pinel**, Chevalier de l'ordre national du Mérite, professeure agrégée de français/philosophie au lycée. Docteure en littérature française, elle contribue régulièrement à la rubrique « Livres » de la revue Études. Engagée dans son activité d'enseignante, elle est l'auteurice d'ouvrages scolaires et parascolaires pour les éditions du Robert, de vidéos pédagogiques pour Les Bons Profs et elle anime des ateliers de philosophie pour enfants avec Les Petits Platons. Chroniqueuse pour Lumni (France télévisions) durant le confinement, elle vient de créer le podcast de cours de français « Passe ton Bac de français d'abord » (Spotify).



**Jean-Pierre Valentin**  
 Directeur honoraire de la Protection  
 judiciaire de la Jeunesse



## Les violences et l'École, quelle prévention ?

**Le discours sur l'École et la violence est récurrent. Pour autant il mérite d'être relancé chaque fois que nécessaire pour examiner ce qu'il recouvre et surtout les éléments de solution qu'il suppose. Les faits sont là et même s'ils ne concernent qu'une minorité d'enfants, les prendre en compte c'est aussi respecter leurs auteurs et tenter de les prévenir.**

L'École est une « petite société » comme disait Durkheim, qui a donc à ce titre, ses règles, ses rituels, son langage. Et si c'est l'Honneur de l'École publique d'accueillir tous les enfants sans distinction, cela implique que tous n'ont pas *a priori* les codes, les habitudes ou le langage que suppose une intégration harmonieuse dans la vie scolaire. Cela peut créer des conflits, des frustrations et donc générer de la violence. On le sait, l'École n'est pas un sanctuaire. Encore moins aujourd'hui qu'hier notamment avec internet et les réseaux sociaux.

Le but est donc de faire comprendre et accepter les contraintes scolaires et de

faire partager l'objectif d'amener chacun à son plus haut niveau de réussite et d'en être heureux. L'enjeu est donc pour les maîtres de contribuer à un apprentissage de la citoyenneté qui ne va pas de soi, car il suppose de prendre en compte à la fois l'enfant et son environnement et les obligations qu'impose le respect des règles du « vivre-ensemble ». Chacun différent, mais tous semblables car tous, élèves et citoyens en construction. Et cet apprentissage s'il a un aspect théorique, doit aussi se traduire par des actes dans l'organisation scolaire, les rapports des élèves entre eux, élèves – enseignants, parents – enseignants, enseignants entre eux, avec les échelons hiérarchiques, etc. Là est aussi la prévention des violences.

Certes dans ce cadre, la sanction doit exister, proportionnée aux actes commis (pour l'essentiel des incivilités) et s'inscrire dans la problématique plus large de la prévention de ces actes. Prévenir, c'est aussi guérir. L'École ne saurait résoudre à elle seule la question des violences. Il est trop facile de tout lui renvoyer lorsque bien des manquements se produisent ailleurs. La prévention passe par le travail en commun de tous les acteurs dans et autour de l'École. Personnels de la vie scolaire dont la hiérarchie évidemment, personnels de santé et de service social... mais aussi les personnes-ressources extérieures : policiers, services sociaux, acteurs de Justice. L'enseignant ne saurait avoir seul toutes les compétences et heureusement. Mieux vaut additionner celles-ci car les violences ont des causes bien diverses et bien spécifiques parfois. Les jeunes peuvent d'ailleurs être en même temps acteurs et victimes. La solution est souvent complexe et le dialogue nécessaire avec les familles, facilité par la diversité des acteurs, pour peu qu'ils soient cohérents dans leur approche. ■



**Michel Lafont**  
Conseiller fédéral



# Les violences à l'École...

## Quelques pistes pour les prévenir dès la maternelle

Quand, à la fin de l'année scolaire 2015-2016, l'Union Départementale des DDEN du Tarn a édité le recueil intitulé « L'École publique, les valeurs de la République », l'objectif principal était de mettre en évidence des actions menées dans les Écoles publiques du département illustrant les valeurs républicaines. Il fallait les faire connaître et reconnaître, par le grand public et les enseignants, comme des exemples transposables dans d'autres classes, d'autres Écoles, d'autres centres de loisirs.

Antoine Guiraud, le président de l'UD des DDEN du Tarn, titrait sa préface ainsi : « *Vivre ensemble est un art qui se cultive.* »

Ces actions ont touché tous les niveaux de l'École primaire. Nous vous proposons de nous intéresser à ce qui a pu se faire en maternelle.

Prévenir la violence c'est établir le respect dans tous les actes de la vie quotidienne :

- Lors du partage d'un gâteau d'anniversaire, les élèves attendent que tous les camarades soient servis, puis se disent « **bon appétit** » avant de commencer à manger. Ils se servent et font passer le plat au voisin avant de commencer.
  - En salle de motricité, ils pratiquent la « **course à deux** » qui nécessite, pour gagner, d'arriver ensemble sans se lâcher la main, ni faire tomber son camarade.
  - La prise en charge d'un plus jeune enfant ou d'un enfant en difficulté se fait par un élève plus avancé.
  - Pour développer l'égalité filles/garçons, des albums (*Toi et moi, Petit Ours, Couché, papa !, Azur et Asnar...*) sont lus pour faire évoluer le schéma familial classique en provoquant des discussions et en confrontant les différentes perceptions du monde.
- Sans attendre de posséder le code écrit, les élèves s'approprient ou construisent des pictogrammes permettant de savoir ce qu'il est possible de faire à l'École et ce qui est interdit.
- Ils élaborent des règles de vie commune compréhensibles par tous.

• Les élèves de la section des grands ont expliqué aux plus petits ce que les vignettes signifiaient et ces règles, acceptées et connues par tous, ont été affichées dans l'École.

• Il a été décidé que toute altercation devait immédiatement cesser si un des belligérants prononçait les mots : **MESSAGE CLAIR** « à ce moment précis, chacun doit se calmer, faire face à l'autre et exprimer par le langage ce qu'il ressent, afin de mettre des mots sur le différend. Il s'agit d'apprendre à se parler, à s'écouter plutôt que d'en venir aux mains. »

D'autres classes ont travaillé le thème de la différence avec des Très Petites Sections/ Petites Sections (TPS/PS) à partir de la lecture de l'album « Réglisse et Calisson » et les Moyennes Sections et Grandes Sections (MS et GS) ont défini des règles pour apprendre à partager les jeux de cour.

Des Moyennes Sections et Grandes Sections ont travaillé sur l'apprentissage du respect de soi et des autres, sur l'attention à l'autre et l'entraide. Les élèves ont appris à identifier leurs émotions et leurs sentiments ; ils ont pratiqué l'empathie en adoptant le « banc de l'amitié » dans la

cour de récréation ; le banc sur lequel les amitiés se renforcent.

Dans certaines Écoles, dès la maternelle, des ateliers philosophiques sont pratiqués. Les enseignants de ces classes savent que la violence commence là où la parole s'arrête. Alors on y apprend à débattre, à écouter et respecter l'autre, à attendre avant de prendre la parole, mais aussi à accepter les idées différentes des siennes.

**Toutes ces démarches s'appuient sur le respect de l'autre et quelques classes ont adopté le principe des cribles de Socrate pour accroître leur attention vigilante face aux ragots et aux médisances.**

Des actions comme celles qui précèdent, en quatre années scolaires, nous en avons repéré près d'une centaine et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Tous les départements en recèlent. Il nous revient, à nous DDEN de les valoriser. L'opération nationale « **Se construire Citoyen** » et d'autres actions locales nous le permettent.

Ainsi nous prouvons que ce qui se fait à l'École publique autour des valeurs de la République et pour l'amélioration du vivre-ensemble mérite d'être connu et mis en avant. ■

### Les trois cribles de Socrate, un outil au service de la prévention de la violence à l'École



Un homme aborde Socrate :

– Il faut absolument que je te raconte, dit-il, visiblement excité. Tu sais, ton ami...

– Arrête ! L'interrompt Socrate, as-tu passé ce que tu désires me communiquer par les trois cribles ?

– Que veux-tu dire ?

- Le premier crible est celui de la vérité ; ce que tu as à me dire, est-ce absolument vrai ?
- Je le pense, reprit l'autre, mais enfin, je ne l'ai pas vu de mes propres yeux, c'est un compagnon qui m'a dit que...
- Le deuxième crible, interrompt à nouveau Socrate, est celui de la bonté ; ce que tu vas me dire, est-il de nature bienfaisante ?
- Pas précisément, c'est plutôt le contraire.
- Le troisième crible enfin est celui de la nécessité ; est-il absolument indispensable que je sache ce que tu veux me dire ?
- Indispensable ? Non, pas tout à fait, mais enfin, je pensais...
- Eh bien, mon ami ! Si ce que tu as à me dire n'est ni indispensable, ni bienveillant, ni vrai, pourquoi le colporter ? Efface-le de ta mémoire et parlons de choses plus sages.

**Philippe Gallier**  
Conseiller fédéral



## Construire le Citoyen ou « Se construire Citoyen ? »

La citoyenneté est le fruit d'un apprentissage. Un enfant ne peut seul inventer des valeurs ni des règles de vie collective. Il faut les lui enseigner et lui permettre de reconnaître ce qu'il y a de commun en chaque être humain et ce qui est du domaine du nécessaire et de l'incontournable dans les comportements de chacun pour vivre en société et pour faire société. L'École et la société sont de plus en plus interdépendantes et au moment où la lutte contre les phénomènes de violence ou contre les replis identitaires semble s'installer comme autant d'inquiétudes sociétales, il convient à la fois de faire preuve de lucidité mais aussi d'exigences en recherchant et en imposant des réponses appropriées aux situations éminemment évolutives que génère notre société et qui portent en elles tous les éléments d'une régression sociale. Clef de voûte de l'édifice républicain, l'École, à ce propos, doit pouvoir assumer son rôle fondamental.

### Vers (« Pour ») la construction de l'enfant-citoyen

On a longtemps cru que les évolutions techniques et l'accroissement des connaissances allaient rendre l'Homme meilleur. Apprenons-lui à lire et à écrire, améliorons les conditions techniques de son travail, apportons-lui toujours davantage d'éléments de civilisation par les moyens modernes de communication et l'homme cessera d'être un loup pour l'homme. Donnons-lui une culture et son potentiel de civisme et de citoyenneté en sera amélioré.

« *Tout enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne* », écrivait Victor Hugo.

C'est ainsi qu'avec ferveur les instituteurs apportaient aux élèves des connaissances sans lesquelles ils pouvaient difficilement s'intégrer en tant que citoyens au sein de la société. Seulement, au fil du temps et notamment, depuis ces dernières décennies, les exigences du socle des savoirs, les incessantes réformes, leurs circulaires consécutives, les évaluations chronophages et la pression institutionnelle ont délimité l'éventail des pratiques pédagogiques. Et même avec la meilleure volonté, les enseignants d'aujourd'hui, engagés dans la subordination aux directives ministérielles successives et aux insistantes contraintes administratives, sont bien embarrassés pour créer dans leur classe le climat qui donnerait corps et sentiment aux actes qui rendent possible l'épanouissement de tout enfant et l'émergence de son statut de citoyen.

On ne peut se satisfaire de l'illusion qu'en connaissant par cœur, dans leur hiérarchie et leur fonction, les organismes du Pouvoir républicain, on devienne un bon citoyen.

**Le civisme n'est pas une affaire de mémoire, il est dans la vie de tous les jours, dans les actes et dans les com-**

**portements.** C'est donc bien à la base, dans la vie et dans l'action, qu'il y a urgence de réactiver la culture civique et l'éducation à la citoyenneté.

Cependant, dans le contexte sociétal actuel, il est possible que certains enseignants ne voient dans les principes de la devise républicaine que des valeurs aujourd'hui peu efficaces puisque trop souvent dévoyées ou contredites par les réalités sociales qui, en imposant des droits individuels, prennent le pas sur l'intérêt général.

En fonction de ses capacités de discernement et de sa maturité sociale, l'enfant qui se construit doit pouvoir connaître un environnement stimulant et structurant, propice à son implication et à sa participation dans le lieu privilégié de socialisation qui lui est dédié : l'École publique. L'enfant comme l'arbre se construit de l'intérieur selon des processus qui lui sont propres. Il puise dans le milieu les matériaux qui lui sont indispensables et qu'il s'approprie pour sa nourriture et sa croissance. Ce sont ces matériaux qu'il faut mettre à la disposition de tous les jeunes et c'est un milieu aidant et apaisant qu'il faut leur préparer.

**L'École ne saurait se désintéresser de la construction de la citoyenneté en direction des enfants. Cet apprentissage est non seulement nécessaire mais indispensable car sans lui, il ne saurait y avoir de formation vraiment sociale et humaine.** On peut regretter que, globalement, l'École actuelle manque à ce devoir en négligeant presque cette éducation. On constate en effet que cette approche n'est distillée que par petites touches en fonction des emplois du temps et en fonction de la motivation des enseignants.

### Former les citoyens de demain

C'est le rôle de l'École que de former les citoyens de demain. Elle est aussi souvent

le dernier lieu où peuvent être inculquées les valeurs citoyennes. Depuis un grand nombre d'années, l'éducation à la citoyenneté connaît des soubresauts et, aujourd'hui, au regard des secousses que vit notre société, elle est de nouveau sujet d'actualité et manifeste la nécessité de réactiver l'apprentissage des valeurs collectives qui régissent toutes nos relations sociales et particulièrement celles des jeunes.

Ministres, parents, enseignants, mouvements d'éducation populaire, DDEN... nombreux sont ceux qui affirment son importance et appellent sa présence renforcée. Derrière cette unanimité générale se profilent certains points qui, pour les militants que nous sommes, semblent sortir du domaine de notre compétence. Certaines réalités semblent nous dépasser et peut-être, effectivement, nous dépassent-elles réellement.

La construction du désir de vivre en société n'est pas un thème qui émerge comme faisant partie d'une priorité tout au long du cursus scolaire. La question qui se pose à nous, DDEN, est de savoir comment l'École peut y contribuer et favoriser la construction du sentiment d'appartenance à notre société en refusant et en luttant contre toutes formes de communautarisme et aider à l'enracinement du désir de vivre avec les autres dans notre espace sociétal que, peut-être, nous n'arrivons plus précisément à définir...

Si l'École a un rôle décisif à jouer dans la formation du citoyen, évoquer l'apprentissage de la vie sociale à l'École, c'est-à-dire dans un lieu clos, dans un espace spécifique où l'enjeu n'est en rien comparable à celui de « la vraie vie », pourrait paraître paradoxal sans l'apport des vertus de la vie coopérative à l'École dont le but est de faire naître des individus acteurs, responsables et solidaires pour que chacun d'eux puisse structurer sa vie personnelle, avec les autres et tous ensemble.

Les pionniers Barthélémy Profit, Célestin Freinet, Fernand Oury, entre autres, ont valorisé les apports de la coopération à l'École au service de l'éducation à la citoyenneté. La classe et également d'autres lieux de vie, deviennent un lieu de pratiques citoyennes qui permettent à chaque enfant de :



Célestin Freinet.

- Participer à des décisions collectives en donnant son avis, en défendant son point de vue, en formulant des choix d'organisation, des règlements ou des règles de vie.
- S'engager dans des projets collectifs réels et négociés.
- Prendre des responsabilités qui structurent sa personnalité.
- S'ouvrir aux autres, les écouter et coopérer avec eux.
- **Et surtout apprendre à gérer les conflits par la parole et non plus par des coups.**

C'est par de telles pratiques sociales et éducatives que les jeunes peuvent acquérir, progressivement, l'assurance, la confiance en soi, la construction du rapport à la Loi et ainsi se doter de compétences pour s'impliquer et entrer en citoyenneté.

Parce que nous sommes nous-mêmes citoyens responsables, il nous est légitime d'interroger sur l'absence, ici ou là, de projets ou de pratiques d'actions éducatives démocratiques qui favorisent l'exercice du droit de participation des élèves aux affaires qui concernent leur socialisation.

L'École n'est pas le seul lieu où l'enfant évolue et n'est pas non plus le seul lieu d'apprentissage de la citoyenneté mais elle en reste bien le lieu privilégié. En apprenant à exercer leur droit de citoyen, Il y aurait certainement avantage à encourager les élèves à ne pas sous-estimer la possibilité qui leur est permise de tenter de changer les choses quand ils ne sont pas d'accord avec ce qu'ils voient, avec ce qu'ils vivent ou ce qu'ils subissent. C'est à l'École que devrait pouvoir s'effectuer cet apprentissage. C'est à l'École que devrait pouvoir se déconstruire des postures, des attitudes, des actes d'agressivité verbale ou de conflit physique et y rencontrer des enseignants qui, par leur détermination quasi militante, font vivre des organisations d'activités et de vie qui poussent les élèves à des prises de conscience. Cette exploration pédagogique aide, en effet, à la compréhension et à la construction des savoir-être. Il s'agit bien d'aider à la réflexion, à l'acquisition de connaissances par des questionnements appropriés et d'opérer le nécessaire ajustement entre les désirs des enfants, leurs envies, leurs contestations, leurs questionnements et la pertinence de la finalité éducative de l'École en rapport avec la construction du Citoyen.

Cette construction du Citoyen à l'École fait l'objet d'un certain consensus mais, au-delà, et sous prétexte que cette préoccupation réponde à l'intérêt du moment, l'approche à la citoyenneté se limite souvent à l'apprentissage de la politesse, de comportements corrects à observer ou au respect de règles ou de règlements à propos desquels, lors de leur élaboration, l'avis des enfants concernés, les citoyens en devenir, n'aura pas été sollicité ! Parce qu'elles sont formatrices, seraient bienvenues des discussions sur, entre autres, les limites des droits et l'étendue des devoirs de tout citoyen, quel que soit son sexe, dans notre société démocratique, les spécificités des espaces publics et privés, la place de la parole de la jeunesse, sans oublier un éveil à la solidarité et l'éveil à une conscience humaniste et laïque.

Cette éducation est une ouverture susceptible d'installer des pensées constructives autour des manières de vivre ensemble de façon apaisée, sur les conceptions du lien social, sur l'utilité des règles de vie collective et des valeurs qui les fondent. Ces pistes sont éducatives car elles aident à la prise de conscience de l'intérêt général. Nous pourrions suggérer au ministre de l'Éducation nationale qu'il encourage de façon explicite et officielle la généralisation de telles conduites, non pas novatrices mais bien progressistes, et qu'il apporte son soutien aux enseignants agissant en ce sens, actuellement sur le terrain car, si des expériences audacieuses se multiplient, des résistances continuent d'exister, liées souvent à des enjeux de pouvoir et, concernant les enfants, à une représentation des adultes les considérant souvent comme incapables d'assumer des responsabilités.

Parce que ce sont des domaines controversés et souvent objets de débats, il est de notre responsabilité, dans le cadre de l'opération « se construire citoyen », de savoir reconnaître, valoriser et extérioriser l'investissement des enseignants passionnés qui n'auront pas hésité à s'engager et à engager leurs élèves dans ces chemins pour leur faire découvrir et vivre les aspects stimulants et structurants d'une organisation coopérative de la vie scolaire préparant à l'harmonie sociale.

La construction du citoyen ne s'enseigne pas, elle se pratique et se vit. « *Tu me dis, j'oublie, Tu m'enseignes, je me souviens, Tu m'impliques, j'apprends* » (Benjamin Franklin). ■



**Philippe Foltier**  
Conseiller fédéral



# Le Concours « Se construire Citoyen »

Le Concours « Se construire Citoyen » proposé par la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, est l'une des réponses proposées à « La violence à l'École ».

Quelques photos d'une action conduite par une classe de CE1-CE2 de l'École Pergaud/Prévert de Montluçon (2<sup>e</sup> Prix national).



Ce Concours, adapté à chaque tranche d'âge et ouvert aux établissements d'enseignement public, porte sur les activités d'éveil, d'élaboration et de conduite collective d'un projet d'engagement citoyen au service des autres, de la collectivité ou de l'humanité.

**Des objectifs**, ce projet a l'ambition :

- de transmettre aux élèves, citoyens en devenir, les valeurs et les principes républicains par la mise en action d'un projet collectif,
- de faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences socio-culturelles, les valeurs de notre République laïque, démocratique et sociale, véritable socle commun d'un vivre-ensemble apaisé, dynamique et harmonieux en proposant aux élèves de construire et développer des projets au service des autres,
- de permettre ainsi d'acquérir par l'action, individuellement et collectivement, l'accomplissement progressif de leur pleine liberté de conscience, tout en forgeant leur esprit critique afin de devenir des citoyens autonomes éclairés à l'aune de leur raison.

**Une démarche** : l'engagement dans ce projet permet la mise en place d'un travail d'équipe et la formation d'un véritable esprit d'engagement citoyen dans

une dynamique d'éducation. En s'inscrivant à ce Concours, les enseignants pourront ainsi prolonger, dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, le programme de l'Éducation morale et civique et faire mieux connaître la qualité de notre enseignement public.

Le Concours peut s'appuyer sur les outils de la Fédération : le livret « Laïcité », les expositions « Qu'est-ce que la Laïcité », « La Charte de la Laïcité » ou ceux de ses partenaires. Le « Défenseur des droits » met à la disposition des établissements scolaires qui s'inscrivent à « Se construire Citoyen » une palette d'outils pour comprendre le Droit (vidéos, bandes dessinées, jeux, affiches).

Ces ressources pédagogiques sont conçues pour favoriser une réflexion critique.

*Lien Internet* : <https://www.defenseur-desdroits.fr/fr/outils?tid=571>

Le champ d'intervention du Concours couvrira tout l'espace d'expression de la Laïcité, de la mise en valeur de la citoyenneté, du développement durable et de la solidarité en faisant vivre le triptyque indissociable « Liberté-Égalité-Fraternité ». Toutes formes d'expressions culturelles, artistiques, d'actions ou d'engagements concourant au développement de la citoyenneté y seront admises. ■



**Hymne à la laïcité :  
"La lune voyageuse"**

École PERGAUD - PREVERT Montluçon 03100  
Classe de CE1-CE2 - M. Merger Frédéric



Les outils proposés par la Fédération sont consultables et téléchargeables sur le site fédéral : <http://www.dden-fed.org/missions-dden/se-construire-citoyen/>

- Le règlement du Concours 2020/2021.
- La fiche de candidature 2020/2021 « École publique ».
- La fiche d'inscription 2020/2021 « Collège public ».
- La fiche d'aide au Jury.
- Le modèle de « Lettre pour le DASEN ».
- Le livret du Concours « Se construire Citoyen ».
- L'affiche 2020/2021.
- Le diplôme « Se construire Citoyen ».
- Et le logo.



# CONCOURS NATIONAL

## «Se construire Citoyen»



Transmettre  
l'idéal de  
Liberté, d'Égalité  
de Fraternité  
et de Laïcité



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

D  
Défenseur des droits  
Rassemblement Citoyen

DDEN  
DÉPARTEMENT DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

AMF  
ASSOCIATION DES MAIRES, DES ADJOINTS ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

SIEN  
UNIVERSITÉ  
NANCY

casden

Jeunesse au Plein Air

mgen

# Un(e) DDEN recrute un(e) DDEN

## Délégué Départemental de l'Éducation Nationale



**BATIMENTS  
ET MOBILIERS**



**TRANSPORTS  
SCOLAIRES**



FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Au service des enfants  
et de l'École de la République*

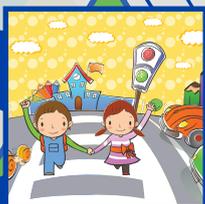
*Nommé officiellement*

*Membre de droit du conseil d'École*

*Partenaire bénévole de l'école, impartial et indépendant*

*Fonction : contrôle, vigilance, médiation et coordination*

*Militant de la Laïcité et de la Citoyenneté*



**SECURITÉ**  
dans l'école  
et autour de l'école



**RESTAURATION**

**ACTIVITÉS  
PÉRISCOLAIRES**



**SANTÉ  
ET HYGIÈME**



Fédération des DDEN  
124 rue La Fayette - 75010 Paris  
01 47 70 09 59  
federation@dden-fed.org  
<http://www.dden-fed.org>

Coordonnées de l'Union :

# Un(e) DDEN recrute un(e) DDEN

Chaque DDEN a le devoir de pérenniser sa fonction en prenant, dès maintenant, une part active à notre recrutement pour construire, ensemble, l'avenir de l'École républicaine de demain. Ainsi, dès cette rentrée scolaire, nous avons pris le parti, lors du congrès de juin 2018, de contribuer, individuellement et collectivement, à développer notre Fédération pour atteindre cet objectif permanent : « Une École : un DDEN ».

Chacune et chacun d'entre nous connaît un voisin, un collègue de travail, un ami, un parent susceptible de partager cet engagement bénévole pour la première institution de la République chargée de former les citoyennes et citoyens de demain.

Une affiche jointe : « Un(e) DDEN recrute un(e) DDEN » qui peut être apposée dans les écoles, les mairies, les associations... sera transmise à l'Union départementale.

## DDEN : UN ENGAGEMENT POUR L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Les DDEN, **D**élégués **D**épartementaux de l'**É**ducation **N**ationale bénévoles, partenaires de l'École publique, sont empreints d'idéal de justice, d'égalité et de fraternité. Depuis 1886 notre histoire est intimement liée à celle de l'École publique. A la charnière entre l'administration, les personnels d'éducation, la commune et les parents d'élèves, notre fonction fait du DDEN une composante complémentaire du conseil d'école. Le caractère officiel de cette fonction attribue au DDEN une mission officielle et opérationnelle.

Notre indépendance nous confère ce nécessaire rôle de médiation et de coordination entre enseignants, parents d'élèves, municipalités et services académiques. Notre fonction de contrôle, de vigilance, de proposition intègre divers domaines :

- ▶ Inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement
- ▶ Sécurité dans et autour de l'école
- ▶ Surveillance des effectifs
- ▶ Participation au projet de travaux et aménagement
- ▶ Restauration scolaire
- ▶ Transports scolaires
- ▶ Caisse des écoles
- ▶ Activités périscolaires

La pédagogie est le domaine exclusif des enseignants. Le DDEN, véritable partenaire de l'École publique, s'associe à l'équipe éducative pour promouvoir et défendre l'intérêt des élèves, et, en particulier, l'absolu respect de leur liberté de conscience. L'école, lieu d'éducation de socialisation, de construction de la citoyenneté, est fondée sur des valeurs de solidarité, de coopération et de responsabilité.

Dans cette optique, le **D**élégué **D**épartemental de l'**É**ducation **N**ationale est une personne ressource garante des valeurs républicaines, son action prend tout son sens en référence aux principes fondateurs de l'École publique : l'égalité, la gratuité, la laïcité. Nous revendiquons le lien consubstantiel entre École et République. La Laïcité, inséparable de la démocratie, de la justice sociale, unit et rassemble les citoyens par-delà leurs différences pour les ouvrir à l'universel. La laïcité constitue une conquête à préserver, à expliquer, à transmettre.

Vous partagez notre engagement et notre idéal : **rejoignez-nous** pour promouvoir :

- ▶ Une éducation respectant les droits de l'enfant
- ▶ Une éducation luttant contre les inégalités et les discriminations
- ▶ Une éducation faisant de la mixité-sociale une nécessité pour l'intégration de chacun
- ▶ Une éducation qui permet à chaque élève de comprendre le monde et de s'y intégrer.

L'École publique est vecteur de la démocratie où se forment l'esprit critique et l'autonomie des citoyens en devenir. L'enjeu républicain de l'école publique laïque c'est la République et réciproquement. L'enseignement public laïque, ouvert à toutes et tous est ainsi le but et le moyen de la République ; le but car il permet à chacun de se construire Citoyen et le moyen car seuls les citoyens peuvent faire vivre la République.

La République doit, aujourd'hui, réaffirmer par son service public d'éducation la double nécessité d'édifier peu à peu et tout à la fois, le respect de la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, l'éveil de leur sens critique et œuvrer à l'émancipation de toutes et tous.



# DEVENIR DDEN

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE



|  |   |
|--|---|
| <p><b>UNION DÉPARTEMENTALE DE :</b></p> <p>.....</p> <p>RENOUVELLEMENT 2021-2025<br/>BOEN n° 32 du 27 août 2020<br/>Circulaire du 24-07-2020 (NOR:MENE2019655C)<br/>MENJS –DGESCO C2-3</p> <p><b>NOTICE DE<br/>CANDIDATURE</b></p> | <p>Prénom Nom : .....</p> <p>du (de la) président(e) de l'Union départementale</p> <p>Adresse : .....</p> <p>.....</p> <p>Code postal..... Ville .....</p> <p>Tél : .....</p> <p>Mail : .....</p> |
|--|---|

Nom : .....Prénom (s) : .....

Nom de naissance : ..... Date et lieu de naissance : ...../...../..... - .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tel. : .....

Adresse courriel : .....@.....

Profession : .....si retraité(e), ancienne profession : .....

**Motivation de la candidature :**

.....

.....

.....

.....

**Services rendus à l'Éducation nationale ou aux œuvres péri et post-scolaires :**

.....

.....

.....

A....., le.....  
Signature du (de la) candidat(e)

Avis du (de la) président (e) départemental (e)  
.....  
Signature

Avis de l'IEN de la délégation  
.....  
Signature

Le RGPD, règlement général sur la protection des données, nous impose de garantir un haut niveau de protection des données personnelles.

# CHARTRE DU DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE



**(établie et proposée par la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale)**

La présente charte précise l'éthique et les points essentiels de notre engagement.

L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés, est un devoir d'État. Le DDEN œuvre, dans les écoles préélémentaires et élémentaires relevant du service public d'enseignement, au respect de ce principe constitutionnel et légal.

Le DDEN, désigné par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, est un acteur de l'École de la République. Il est chargé par la Loi d'une mission d'inspection et son domaine de compétence est fixé réglementairement.

- Le DDEN s'engage à participer aux travaux du Conseil d'école, à visiter régulièrement l'école à laquelle il est affecté, à assister aux réunions de sa délégation et à celles auxquelles il est invité.

- Le DDEN veille au confort matériel et intellectuel des enfants et à ce titre, signale dans ses rapports destinés aux autorités publiques compétentes, ce qui lui paraît néfaste à l'accueil et à l'éducation des élèves.

- Le DDEN, partenaire de l'École publique, témoigne son attachement au principe de laïcité fondé sur la liberté de conscience, l'égalité et le respect des autres.

- En cohérence avec l'article L.241-4 5° du Code de l'Éducation, le DDEN, s'il est candidat à des élections politiques, dans la commune de l'école à laquelle il est affecté ou dans une circonscription électorale incluant la dite commune, s'imposera un devoir de réserve pendant la durée de la campagne électorale. Il aura pris soin au préalable d'en informer le responsable de sa Délégation.

- Le DDEN écoute et agit avec raison en dehors de toutes passions. Il ne doit pas, dans l'accomplissement de sa mission, manifester ses convictions politiques, syndicales ou religieuses. Son indépendance lui permet de jouer un rôle de médiation et de coordination dont le seul objectif est l'intérêt des enfants.

## MISSIONS DES DDEN CODE DE L'ÉDUCATION

**Art. L241-4-1** - L'inspection des établissements d'enseignement du premier et du second degré publics ou privés est exercée (...) Par le maire et les délégués départementaux de l'éducation nationale. Toutefois, lorsqu'ils exercent un mandat municipal, les délégués départementaux de l'éducation nationale ne peuvent intervenir dans les écoles situées sur le territoire de la commune dans laquelle ils sont élus, ni dans les écoles au fonctionnement desquelles cette commune participe.

**Art. D241-24** - Les délégués départementaux de l'éducation nationale sont désignés par circonscription d'inspection départementale pour visiter les écoles publiques et privées qui y sont installées.

**Art. D241-31** - Les délégués départementaux de l'éducation nationale communiquent aux inspecteurs de l'éducation nationale et à la municipalité tous les renseignements utiles qu'ils ont pu obtenir lors de leurs visites dans les écoles. Chaque délégué correspond avec les autorités locales auxquelles il doit adresser ses rapports pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'enseignement préélémentaire et élémentaire dans sa délégation.

**Art. D241-32** - Les délégués départementaux de l'éducation nationale peuvent être notamment consultés :

1° Sur la convenance des projets de construction, d'aménagement et d'équipement des locaux que les communes doivent fournir pour la tenue de leurs écoles publiques ;

2° Sur toutes les questions relatives à l'environnement scolaire, en particulier dans le domaine des actions périscolaires locales

**Art. D241-33** - La commune peut en outre consulter les délégués sur les problèmes pour lesquels elle estime utile d'avoir leur avis, en particulier sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires

**Art. D241-34** - Dans les écoles publiques, la visite des délégués départementaux de l'éducation nationale porte notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène, la fréquentation scolaire.

La fonction des délégués s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment aux centres de loisirs, aux transports, aux restaurants, aux bibliothèques et aux caisses des écoles.

Le délégué exerce une mission d'incitation et de coordination.

Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.

Le délégué départemental de l'éducation nationale ne formule pas d'appréciation sur les méthodes ni sur l'organisation pédagogique de l'école. Les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence. Les travaux des élèves peuvent lui être présentés.

**Art. D241-35** - Dans les écoles privées, la visite du délégué départemental de l'éducation nationale porte sur les conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité de l'établissement. Il s'informe de la fréquentation scolaire.

**Art. R131-3** - Les conseillers municipaux, les délégués départementaux de l'éducation nationale, les assistants de service social, les membres de l'enseignement, les agents de l'autorité, le directeur académique des services de l'éducation agissant sur délégation du recteur d'académie ou son délégué ont le droit de prendre connaissance et copie, à la mairie, de la liste des enfants d'âge scolaire. Les omissions sont signalées au maire, qui en accuse réception.

**Art. R235-5** - Sièges en outre à titre consultatif (au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) un délégué départemental de l'éducation nationale nommé par le préfet du département. Le directeur académique des services de l'éducation agissant sur délégation du recteur de l'académie reçoit à cet effet les propositions du président départemental des délégations et les transmet au préfet.

**Art. D411-1** - Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation.

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

\*\*\*

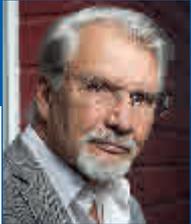
Art. D241-25-Art. D241-26-Art. D241-27 stipulent les conditions d'admission à la fonction de DDEN.

Art. D241-28-Art. D214.29-Art. D241-30 précisent l'organisation de la délégation.

# Climat-Violences-Citoyenneté dans les Écoles primaires en 2021

## Georges Fotinos

Ancien chargé d'Inspection Générale  
de l'Éducation nationale  
Docteur en Géographie



**Voilà plus d'un an  
que l'École primaire  
(maternelle et élémentaire)  
s'adapte régulièrement  
aux différents plans sanitaires  
mis en œuvre pour lutter  
contre la pandémie  
provoquée par la Covid-19.  
Adaptations qui doivent tenir  
compte des particularités  
locales ainsi que des impacts  
de cette crise sur les acteurs,  
usagers et partenaires  
des Écoles.**

De plusieurs sources – témoignages, articles de presse, faits divers, sondages, études ponctuelles – ressortent des informations différentes si ce n'est parfois contradictoires sur trois domaines qui nous semblent être au cœur de la problématique de la réussite pour tous les élèves, de l'efficacité de l'École et du contrat de la société française avec son École publique républicaine.

Il s'agit de la qualité du climat scolaire, la fréquence et la nature des violences dans l'école, l'importance de la pratique scolaire et périscolaire des valeurs citoyennes et la reconnaissance de leur légitimité auprès des familles.

Face à cette situation et aux dangers que représente le manque d'informations fiables et nationales sur ce sujet, la Fédération des DDEN, consciente de ses responsabilités institutionnelles, a souhaité faire le point sur ces différents éléments cruciaux pour l'avenir de notre École.

À cette fin, le Conseil fédéral m'a confié – comme expert du sujet, auteur d'un rapport pour le Ministre en tant que chargé d'Inspection générale, diplômé de l'Institut des Hautes Études de Sécurité intérieure, et auteurs de plusieurs recherches sur la violence et le climat scolaires (soutenues par le MEN, la MGEN, la CASDEN, la FAS, la MAIF) – le soin de mener une étude qui vise à établir :

- L'importance du phénomène des violences dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.
- La qualité des victimes (élèves, directeurs, enseignants, personnels communaux) et des agresseurs (élèves, familles, intrus).
- Les politiques de prévention, sanctions, médiation mises en œuvre sur le plan local et territorial.
- Un tableau des pratiques des valeurs citoyennes et républicaines des acteurs et usagers de l'École.
- Approcher « l'état de santé » actuel de notre École à travers la connaissance du climat scolaire dont les violences et la citoyenneté sont deux composantes majeures.

## Les problématiques de la lutte contre les violences en milieu scolaire

Pour mieux comprendre l'approche méthodologique retenue pour cette étude, il nous paraît important de préciser que la « causalité » de la survenance de faits violents dans les Écoles est d'origine multifactorielle et non comme cela a été dit – et l'est encore parfois – le fait du seul libre arbitre de l'élève.

En effet nous constatons aujourd'hui que ces deux modèles existent et se retrouvent souvent imbriqués plus ou moins fortement dans les plans d'action, les directives ministérielles et leurs déclinaisons académiques et départementales.

La ligne dominante est construite implicitement ou explicitement sur une conception philosophique d'où découlent une morale et une définition de la violence. Le clivage se fonde sur l'alternative suivante : la violence existe-t-elle à l'état pur ou bien est-elle toujours une réponse à une situation ressentie comme insupportable ?

Si l'on refuse la causalité, le problème ne concerne pas l'Éducation nationale : seuls, la responsabilité personnelle et le libre arbitre de l'individu demeurent. La répression devient le seul outil à disposition des responsables d'établissement. De cette conception émerge une position implicite : l'élève est toujours responsable et auteur de la violence.

## Réponses d'ordre sécuritaire

Des déclinaisons fortes ou modulées de cette conception de la violence se retrouvent dans un certain nombre de textes et rapports officiels dès la fin des années quatre-vingt-dix. Cette tendance s'accroîtra et se normalisera par la mise en œuvre de structures et d'actions spécifiques, tels les contrats locaux de sécurité, les groupes locaux et départementaux de sécurité, les signalements directs au procureur, les plans régionaux de protection des établissements scolaires, les circulaires de recommandations et guides « pédagogiques » à dominante pénale. À plusieurs reprises c'est au plus haut niveau gouvernemental de

la sécurité, le « Conseil de sécurité intérieure » que se situera cette tendance. Plus récemment, c'est l'affermissement du protocole d'Accord national de coopération entre le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de l'Intérieur, de la loi sur la prévention de la délinquance et la mise en œuvre de nouvelles mesures et d'articles de loi portant sur la protection des établissements scolaires et de leur personnel.

### Réponses à vocation préventive

Le second volet de l'alternative conduit à rechercher les causes de l'apparition de cette violence par une analyse « systémique » ou « globale » et à élaborer des démarches, des outils de lutte très complémentaires. Deux champs distincts d'analyse et d'action apparaissent : le premier concerne le champ scolaire, le second le champ social et familial local. Saisie sous un autre angle, cette différence recouvre l'importance accordée aux causes endogènes et exogènes de la violence en milieu scolaire et de ses effets déclencheurs.

#### • Le champ scolaire

La prééminence des causes endogènes est très présente dans un certain nombre d'études et de rapports d'origine socio-éducative. Les établissements peuvent être créateurs d'inadaptation et de violences. Les contenus, les méthodes, les filières scolaires, les personnels, l'architecture, les rythmes scolaires, la qualité et les conditions de travail peuvent participer à la genèse de ces comportements.

Cet axe repose sur des priorités d'actions pédagogiques et éducatives centrées sur les « élèves tels qu'ils sont » qui améliorent le sentiment d'appartenance à l'établissement et créent une microsociété avec sa culture et ses règles. C'est ce que proposait plus particulièrement un des premiers rapports de l'IGEN au Ministère de l'Éducation nationale, sous le vocable « sanctuarisation ».

Il faut noter, sur ce champ, que les nouvelles et diverses actions « d'accompagnement éducatif » à tous les niveaux du système scolaire récemment mises en place, que ce soit dans le temps scolaire, périscolaire ou postscolaire, participeraient mieux à cette « identification » des acteurs à leur établissement si elles étaient plus intégrées dans les projets d'école.

#### • Le champ local

À l'inverse et semblant agir comme un contrepoids, l'importance accordée aux causes exogènes s'est amplifiée sous l'in-

fluence des sociologues. Un ministre de l'Éducation nationale n'a-t-il pas déclaré « la fin de l'École sanctuaire » et précisé que « la violence ne s'explique pas seulement par l'absence d'éducation civique, mais avant tout par un sentiment d'injustice né de la ségrégation ». Un autre ministre affirmait lors d'un colloque que « l'École et la ville sont aujourd'hui étroitement liées pour le meilleur, davantage que pour le pire et pour la réussite plus que pour l'échec ».

Les multiples plans volontaristes de « rénovation des banlieues » que certains qualifiaient parfois même de « Plan Marshall » se sont soldés par des déceptions et des échecs importants.

Face à cette situation, l'École s'est retrouvée souvent seule pour affronter, comprendre et résoudre le surgissement de faits violents en son enceinte. Plutôt que d'attendre d'hypothétiques changements de politique urbaine dont les effets de toute façon ne sont qu'à moyen ou long terme, il est apparu quasiment comme une « ardente obligation » d'explorer plus avant les solutions internes.

Outre son intérêt « immédiat », cette problématique a l'immense avantage de déplacer le centre de gravité de l'élève et des causes importées de sa violence (exogènes).

En termes plus prosaïques, nous avons répondu en bonne partie à la question : pourquoi deux écoles situées dans un même contexte géographique, sociologique, économique, culturel avec des élèves ayant des caractéristiques et une histoire personnelle et scolaire qui se décline selon les mêmes grandes typologies socio-éducatives, présentent-elles un « climat scolaire » si différent ?

### De la réflexion au cadre pour agir

L'orientation et l'esprit de l'étude étant posés, il importe désormais de se référer à la trame des objectifs structurant ce travail.

Au regard des nombreuses études universitaires et rapports ministériels (dont ceux de l'auteur) sur le sujet, toute politique de lutte contre les violences en milieu scolaire doit se construire sur deux axes majeurs :

- Le premier est centré sur la prévention. Bien que dans ce domaine les partenariats avec le monde socio-éducatif et la collectivité locale soient importants, ils ne sauraient exister sans une politique spécifique menée par et dans l'École elle-

même. Dans cette optique la gestion des crises incombe, en priorité, à l'École et doit s'inscrire dans la logique de son fonctionnement habituel. Le recours à l'extérieur ne peut être efficace que s'il vient à l'appui d'une stratégie interne transparente pour tous les acteurs (personnels, parents, élèves). Celle-ci nécessite l'implication de tous les adultes de l'École pour former une cohérence interne à l'établissement, externe avec les partenaires et globale au niveau de la circonscription et du département.

- Le second est centré sur les sanctions. Tout projet de lutte contre les violences à l'École présente tel Janus le double visage de la prévention et de la sanction. Comme précisé ci-dessus la prévention passe nécessairement par l'appropriation par les élèves, les adultes (acteurs et usagers) des règles du fonctionnement social. Il s'agit donc dans cette optique de lutter contre « la désocialisation » de certains élèves afin de leur faire admettre ainsi qu'à leurs parents l'existence de règles de vie scolaire fondées sur un contrat intégré au projet d'École.

Pour supprimer ou réduire le décalage entre ce règlement intérieur et les réalités scolaires et sociales, il faut d'abord les rendre compréhensibles. Ce qui implique une démarche participative et éducative non seulement des élèves et des enseignants mais aussi des partenaires concernés.

Dans cette conception, la sanction est la suite de la prévention et sa limite. La transgression doit être sanctionnée, non seulement pour garder l'équilibre fonctionnel du groupe (classe et école) mais aussi celui de l'élève. Les sanctions sont alors les points de repère communs acceptés par toute la communauté éducative.

Pour saisir la dynamique de mise en œuvre de cet ensemble (prévention/sanction) il est nécessaire de rappeler qu'elle s'inscrit aussi dans des dispositifs institutionnels se situant – notamment pour le suivi et la remédiation – sur le champ de l'éducation adaptée et spécialisée RASED, PRE, MDPH, de l'aide à l'enfance et de partenariats avec la justice et la police.

### La citoyenneté à l'école : un outil majeur de la lutte contre les violences à l'École

Avant de préciser son pourquoi et son comment, il paraît indispensable de rappeler ici quelles sont les trois finalités étroitement dépendantes les unes des

autres de l'enseignement moral et civique des cycles 2 et 3 de l'École. (Enseignement qui n'est pas une discipline en soi, mais un enseignement qui s'appuie sur l'ensemble des disciplines scolaires) : respect d'autrui, acquérir et partager les valeurs de la République. Construire une culture civique. Les « compétences travaillées » se situent sur quatre domaines : la sensibilité, la règle et le droit, le jugement, l'engagement.

Vaste et ambitieux programme qui selon des observateurs avertis du fonctionnement de nos Écoles est peu, si ce n'est que très rarement, mis en œuvre.

Deux principales raisons à cette situation :

→ Une prééminence si ce n'est une omnipotence des apprentissages disciplinaires fondamentaux qui ne sont quasiment jamais associés à la construction des compétences précitées, faute de for-

mation et du caractère « flou » de la mise en œuvre de cette « non-discipline ».

→ Une méconnaissance des processus d'acculturation chez les jeunes et très jeunes élèves du « Vivre-Ensemble » dans une société particulière : l'École, (processus qui est construit sur l'apprentissage et la pratique dès la maternelle des compétences ou habiletés prosociales).

En effet, cette situation entraîne chez certains élèves dès la maternelle des troubles du comportement qui sont – plusieurs études surtout québécoises le confirment – prédicateurs de décrochages scolaires et de difficultés d'adaptation sociale à l'adolescence et à l'âge adulte.

Pour résumer, il paraît inutile et même contre-productif de promouvoir un programme d'EMC, avoir construit les conditions propices à l'appropriation de ses règles et valeurs sociales par les élèves

sans que ces derniers soient mis en situation de les pratiquer tant au niveau de la classe, de l'École que de la Cité.

Les violences dans certaines écoles mettent en danger l'École publique et laïque de la République et le contrat éducatif passé avec la société française. Mieux connaître la situation actuelle pour lutter efficacement contre ce fléau, c'est avoir les moyens d'affermir le creuset des valeurs universelles de la République.

PS : le questionnaire qu'il vous est demandé de communiquer à tous les directeurs de votre département est conçu pour prendre en compte chacun des points importants développés dans cet article.

Cette étude, à l'initiative de la Fédération des DDEN, est soutenue par l'Accord-Cadre CASDEN/MENJS et par la FAS (Fédération des Autonomes de Solidarité). La logistique et le traitement numérique sont assurés par le bureau d'études « Vitruvian-consulting ». Les résultats seront communiqués par la Fédération à tous les responsables de notre système éducatif concernés.

La réussite de cette enquête dépend entièrement de vous. Plus le nombre de réponses sera important, plus grande sera la prise en compte par les responsables de notre système éducatif de cette étude. Grand merci pour votre engagement. ■

## Bibliographie sur les violences en milieu scolaire de Georges Fotinos

### La Violence à l'école, état de la situation, analyse et recommandations

Georges FOTINOS. IGEN. Rapport au ministre de l'Éducation nationale, Documentation française 1995.

### Une école sans violence ? De l'urgence à la maîtrise

Georges FOTINOS et Jacques FORTIN, Hachette Éducation 2002.

### Le climat scolaire des Lycées et Collèges. Constat, analyse et propositions

Georges FOTINOS MGEN/CASDEN/FAS 2005.

(Tirage 15 000 ex. diffusés gratuitement dans tous les Lycées et Collèges).

### Le climat des Écoles Primaires. Constat, analyse et propositions

Georges FOTINOS MGEN/MAIF 2006.

(Tirage 35 000 ex. diffusés gratuitement dans toutes les Écoles excepté les Écoles à classe unique).

NB : Depuis la parution de ces études, la notion de « climat scolaire » a été reprise par le MEN dans son dispositif de signalement des faits graves, SIVIS, et par la création de référents académiques et départementaux « climat scolaire ».

### Violences et climat scolaire dans les établissements du second degré en France

(Enquête de victimation auprès des personnels de direction des Lycées et Collèges), Éric DEBARBIEUX et Georges FOTINOS, Observatoire international de la Violence à l'École/CASDEN 2010.

### L'École entre bonheur et ras le bol

(Enquête de victimation et climat scolaire auprès des personnels de l'École maternelle et primaire),

Éric DEBARBIEUX et Georges FOTINOS, Observatoire international de la Violence à l'École/FAS-USU 2012.

### Le moral des directeurs d'école

(Qualité de vie au travail, burn out, avenir professionnel),

Georges FOTINOS et José Mario Horenstein, 2018,

(Tirage : 35 000 ex. diffusés gratuitement à tous les directeurs).

### Les Établissements et les Personnels de Direction de l'Académie de Lyon face à la violence en milieu scolaire

(Une étude académique à vocation nationale)

Georges FOTINOS Rectorat de Lyon/CASDEN 2019.

### Georges Fotinos

*Après avoir été instituteur, PEGC, professeur certifié et exercé des fonctions d'Inspecteur d'académie/Inspecteur Pédagogique et d'Inspection générale, il est actuellement chercheur/consultant. Ses travaux, fondés sur une méthodologie élaborée lors de son Doctorat, sont centrés sur l'étude des rapports entre les acteurs du système éducatif, ses usagers, ses partenaires. À ces titres il a publié une vingtaine d'études plus particulièrement sur les relations École/Parents, le climat scolaire, les rythmes scolaires, le moral des personnels (IEN, chefs d'établissement, directeurs d'École), les impacts de la crise de la Covid-19 sur le métier et la santé des personnels de direction et rédigé des rapports ministériels sur ce domaine notamment parce que toujours d'actualité et devenu une référence « La violence à l'École, état de la situation, analyse et recommandations ». Il est diplômé de l'Institut des Hautes Études de Sécurité Intérieure (IHESI).*

**Michel Dupont**  
Président de l'UD de l'Allier



# Renouvellement des DDEN 2021-2025 dans l'Allier...

Notre mandat de DDEN de quatre ans se terminera en août 2021. Dès la rentrée de septembre 2020, nous avons lancé la campagne de notre renouvellement pour la période 2021/2025.

La fin de la campagne du renouvellement quadriennal avait été fixée au 20 mars 2021, afin que les candidatures puissent être vérifiées, puis présentées au dernier Conseil Départemental de l'Éducation nationale de l'année scolaire en cours ainsi qu'à la signature de l'IA-DASEN.

Les présidents des délégations ont reçu la notice de candidature à transmettre aux DDEN de leur délégation. Le DDEN

ou le nouveau candidat a rempli et signé sa notice de candidature. Cette dernière a été adressée à son président de délégation qui a donné son avis et signé cette notice. Le président de la délégation a ensuite envoyé la notice signée au président de l'Union départementale afin que celui-ci puisse donner son avis et signer la notice avant de proposer la candidature aux services de l'Éducation nationale. Chaque notice était accompagnée de la « Charte du DDEN ». La candidate

ou le candidat ayant renvoyé ce second document signé au président de délégation qui l'a archivée dans sa délégation.

## « La communication »

Les enseignants (actifs et retraités), les associations de Parents d'Élèves, les amicales laïques ont été informés de cette campagne de recrutement.

Toutes communes du département ont reçu, par l'intermédiaire de l'association

## ÉCOLE ■ Des délégués départementaux de l'Éducation nationale recrutés À la recherche de médiateurs

Les délégués départementaux de l'Éducation nationale sont des bénévoles qui ont un rôle de médiateur entre les enseignants, les parents d'élèves et les municipalités. Le recrutement pour la période 2021-2025 est en cours.

Marie Collinet  
marie.collinet@centrefrance.com

Actuellement, l'Allier compte 326 délégués départementaux de l'Éducation nationale. L'un des plus importants de France. Ils terminent leur mandat de bénévoles à la fin de l'année. La campagne de recrutement a commencé pour trouver de nouveaux bénévoles.

■ **Qu'est-ce qu'un délégué départemental de l'Éducation nationale ?** « Un bénévole partenaire de l'école publique, nommé officiellement par la directrice académique des services de l'Éducation nationale. Leur fonction est de veiller aux bonnes conditions de vie de l'enfant à l'école et autour », explique leur président de l'Allier, Michel Dupont. Leur indépendance leur permet



ÉLÈVE. Les délégués départementaux de l'Éducation nationale interviennent dans les écoles maternelles et primaires publiques. PHOTO ILLUSTRATION JÉRÉMIE FULLERINGER

d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, l'école, la commune et les parents d'élèves. Ils exercent un rôle de contrôle, de vigilance et de proposition ». L'union départementale des DDEN de l'Allier porte aussi des

projets destinés à soutenir l'école publique et ses enseignants comme le concours des écoles et jardins fleuris, concours « se construire citoyen », ou encore la plantation d'arbre de la laïcité chaque année dans les écoles.

### ■ Quelles sont les conditions

**pour postuler ?** Il ne faut pas être enseignant en maternelle ou en primaire. Tout le monde peut postuler, actif ou retraité, ayant un rapport ou non avec l'Éducation nationale. « Il faut vouloir défendre l'école publique laïque et ses principes et vouloir défendre les enfants », résume Michel Dupont. Le délégué est affecté à un ou plusieurs établissements. Il peut visiter les établissements. Il doit assister à trois conseils d'école par an, une assemblée générale et une ou deux réunions dans l'année. Des réunions qui ont souvent lieu le soir.

Les nouveaux délégués sont formés par leurs pairs.

■ **Comment postuler ?** Les personnes intéressées peuvent contacter Michel Dupont par mail [Jacmic.dupont@orange.fr](mailto:Jacmic.dupont@orange.fr) ou au 06.83.32.34.71. Il les redirigera vers les présidents de circonscription. Ils pourront ensuite remplir une candidature qui sera examinée lors d'un conseil départemental de l'éducation nationale. ■

des maires de l'Allier, l'affiche concernant le renouvellement des DDEN.

Nous avons également contacté les médias : les journaux « La Montagne » et « La Semaine de l'Allier » ainsi que France 3 Auvergne-Rhône-Alpes.

Un reportage sur les DDEN de l'Allier, par France 3 Auvergne-Rhône-Alpes a eu lieu le 28 avril 2021.

Toutes ces actions nous ont permis de recruter vingt-cinq futurs(res) DDEN, mais ce n'est pas suffisant pour remplacer les nombreux collègues qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat (âge, Covid-19, motivation...).

Avec la pandémie, le recrutement des DDEN n'a pas été évident. Nous ne pouvons pas organiser de réunions d'information pour présenter la fonction et les missions des DDEN, montrer que leur indépendance leur permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, l'école, la commune et les parents d'élèves. ■

## LAÏCITÉ ■ Les Délégués départementaux de l'Éducation nationale Partenaires et amis de l'école publique

Tous les quatre ans, les Délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) procèdent au renouvellement de leurs membres. Ainsi, depuis le début de l'année le recrutement est en cours pour la période scolaire 2021-2025.

Mais qu'est-ce qu'un DDEN ? C'est un partenaire, un ami de l'école publique, nommé officiellement par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, préfète Claude Bois, le président de la délégation de Montluçon.

Membres de droit du conseil d'école qui se réunit tous les trimestres dans chaque établissement scolaire, il veille aux bonnes conditions de vie des élèves à l'école et également pendant les périodes périscolaires.

**Un médiateur.** Son indépendance lui permet aussi d'avoir un rôle de médiateur entre l'école, les enseignants, la commune et les parents d'élèves. À ce titre, il peut émettre des propositions afin que les difficultés rencontrées se règlent dans la discussion.

**Un défenseur de la laïcité.** « Depuis toujours, et encore plus aujourd'hui, le



**SYNDICAT.** En décembre 2019, de nombreux élèves de l'école de Teillet-Arquety avaient mis la main à la pâte lors de la plantation de l'arbre de la laïcité. **MOUC FRANCHISES**

DDEN veille à ce que les valeurs de notre République soient respectées et enseignées dans nos écoles publiques », insiste Claude Bois.

Il encourage aussi les enseignants à participer à l'action nationale de la Fédération Nationale des DDEN « Se construire citoyen » en conduisant avec sa classe un projet mettant en œuvre les valeurs de la République et la laïcité.

Il peut également proposer aux écoles qu'il fréquente, de planter un arbre de la laïcité, afin de fixer dans l'espace le respect de ces valeurs.

**Qui peut postuler ?** Tout le monde, actif ou retraité, quel que soit le métier. En fait, « toute personne amie de l'école publique, qui souhaite le meilleur pour les élèves ». Dès sa nomination, une petite formation est proposée à chaque nouveau DDEN pour mieux connaître son rôle et ses missions. ■

**Pratique :** tous les prochains intéressés peuvent prendre contact avec le président de la délégation de Montluçon, Claude Bois, par mail à [bois.claude@univ-clermont.fr](mailto:bois.claude@univ-clermont.fr) ou par téléphone au 0371.80.75.43

Fac-similé « La Montagne » du 21-03-2021.

## Devenez un lanceur d'alerte pour défendre l'intérêt des écoliers

**MOULINS** Michel Dupont lance un appel à tous citoyens désireux de veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école.

**L**es délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) sont les partenaires privilégiés de l'école publique. Ils veillent aux bonnes conditions de scolarité des enfants et de leurs activités péri-scolaires. Leur mandat actuel arrive à échéance à la rentrée scolaire 2021. Bénévoles et nommés par le directeur académique des services de l'Éducation nationale, ils sont membres de droit du conseil de l'école. Les délégués ont une fonction officielle et pas seulement consultative, avec un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, les municipalités et l'académie. Ils sont force de contrôle, de vigilance et de proposition, n'ayant qu'une seule cause et un seul objectif, l'intérêt des élèves. « Le DDEN est garant des valeurs républicaines et des principes qui ont fondé l'école publique: égalité, gratuité, laïcité », indique Michel Dupont, président des délégués départementaux de l'Éducation Nationale de l'Allier. L'union des DDEN03 a divers projets en cours, tels que concours des écoles et jardins fleuris ou « se construire citoyen », et la plantation d'arbres de la laïcité dans les écoles chaque année. Les DDEN ne sont pas forcément des enseignants, ce sont avant tout des gens sont attachés à l'enseignement public. C'est une faculté ouverte à tous ceux qui ont envie



Michel Dupont, est président des délégués départementaux de l'Éducation Nationale de l'Allier. Il recrute de nouveaux bénévoles pour 2021-2025.

de s'engager pour l'avenir des enfants, c'est important dans notre démocratie ». Le recrutement des délégués départementaux de l'Éducation nationale a commencé pour rechercher de nouveaux bénévoles afin d'assurer cette mission officielle pour le mandat 2021/25. Pour postuler, il ne faut pas être enseignant de maternelle ou primaire ni parent d'élèves dans l'école désignée, le délégué étant affecté à un ou

plusieurs établissements, qu'il peut visiter. Le DDEN doit assister à trois conseils d'école par an, une assemblée générale de secteur et départementale entre autres. Ces réunions ont lieu le plus souvent le soir. Les nouveaux délégués seront formés par leurs pairs. Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature à Michel Dupont ([jacmie.dupont@orange.fr](mailto:jacmie.dupont@orange.fr) ou au 0683323471).

Fac-similé « La Montagne » du 04-03-2021.

# L'engagement des DDEN en Guyane

L'Union de Guyane a été déclarée le 20 janvier 1987. Depuis le décès de leur président, en 2009, les anciens membres ont tenu la structure jusqu'en 2011. En 2017, après les événements sociaux qui ont secoué le département pendant trois mois, un noyau de six volontaires, avec l'aide de monsieur Bernard Racanière, a pu programmer une Assemblée Générale le 21 juin 2017. L'Union comptait dix membres qui avaient chacun choisi deux écoles. L'année suivante, c'était dix-neuf volontaires qui étaient officiellement nommés au CDEN du 4 janvier 2019. Quatorze membres venaient de l'Éducation nationale dont dix retraités.

Il faut dire que nous étions loin d'avoir un DDEN dans les 47 écoles maternelles et 116 écoles primaires et groupes scolaires de Guyane. Nous avons au moins un DDEN dans huit circonscriptions élémentaires sur dix.

En termes de développement, la situation est difficile. Très peu de personnes connaissent les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale et les contraintes de la pandémie n'ont rien réparé. L'ambiance morose en 2020 a amené notre Union à suspendre ses activités : moins de visites d'écoles, moins de stages, donc moins d'adhésions. Malgré le désengagement de certains membres pour diverses raisons, l'Union de Guyane poursuit sa campagne d'information pour mieux se faire connaître.

Bon nombre d'entre nous ont été sollicités pour constater des perturbations dans le fonctionnement de quelques écoles : des fientes de pigeons ou de chauves-souris dans des classes, des infiltrations d'eau en temps de forte pluie, des brasseurs d'air et des climatiseurs défaillants provoquant une chaleur difficilement supportable, des saccages de salles de classes à chaque période de vacances...

Dans la mise en œuvre des stratégies pour le renouvellement quadriennal, l'Union a organisé en janvier 2021, une conférence de presse à laquelle étaient invitées plu-

sieurs associations amies (ADEPEP, UNSA-Education, SE-Unsa, MGEN, SRIAS, Fédération Autonome des Parents d'Élèves et des étudiants de Guyane).

Une réflexion est à l'étude afin de poser un partenariat avec la Fédération des Parents d'Élèves.

Une rencontre-échanges autour de la Laïcité, en lien avec la Citoyenneté, a été organisée en collaboration avec M. Bernard Racanière. Le bulletin de liaison départemental destiné aux adhérents est désormais diffusé auprès des Écoles et des IEN. Une page Facebook vient tout juste d'être créée en avril.

Bien entendu, les audiences auprès des collectivités locales se poursuivent. Nous profitons de ces rencontres pour remettre le maximum de documents comme la Charte du DDEN, des numéros de la revue *Le délégué*, des affiches, des notices de candidature.

La situation sanitaire se dégrade avec l'accroissement du variant brésilien. Le taux de positivité a doublé en une semaine (236/100 000 habitants). Avant les vacances de Pâques, les gestes barrières avaient été moins respectés à la faveur du ralentissement épidémique. La rentrée s'est effectuée lundi 19 avril comme prévu pour les 83 000 élèves de Guyane. Selon la Directrice générale de



Stage « Visite d'école ».

l'ARS, le risque vis-à-vis du virus est plus élevé en laissant les enfants chez eux, qu'en les accueillant à l'école, lieu où les adultes sont masqués. Nous apprenons cependant des fermetures d'écoles, heureusement peu nombreuses, à cause d'adultes contaminés. Il est constaté une forte progression de l'épidémie sur les agglomérations du littoral. Alors, pour freiner la diffusion du virus sur le territoire, vers l'Est ou l'Ouest, le passage des points de contrôle routier n'est possible uniquement que sur présentation d'un motif impérieux et d'un autotest négatif.

Nous les DDEN, nous avons la grande contrariété de la limitation de la circulation due à ces barrages routiers. Il faut savoir que, même en l'absence de pandémie, sur la route vers Saint-Laurent du Maroni, à Iracoubo (140 km de Cayenne) et en allant vers Saint-Georges, à Régina (40 km de Cayenne), existent ces postes contrôlés jour et nuit par la gendarmerie.

Pour recruter de nouveaux bénévoles, nous ne cessons de réfléchir à d'autres modes d'intervention. ■

**Bernard Bissol,**  
Président de l'UD de Guyane.



Stage « Être un DDEN ».



Assemblée Générale, février 2020.



Exposition « Qu'est-ce que la Laïcité dans une école à Cayenne ».



La Fédération publie, depuis plusieurs années, tous les quinze jours « La Lettre du DDEN » qui reprend l'actualité de l'Éducation du moment. Elle est envoyée aux présidentes ou présidents, secrétaires et trésoriers ou trésoriers des Unions départementales DDEN. **Ces derniers doivent la diffuser aux DDEN de leur département.**

Les 194 numéros précédents sont aussi téléchargeables sur le site Internet :  
<http://www.dden-fed.org/>

Si vous ne la recevez pas,  
envoyez votre adresse mail à la Fédération qui s'en chargera.

(À retourner à la Fédération des DDEN, 124, rue La Fayette – 75010 PARIS ou [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org))

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse mail : .....@..... Union : .....

Souhaite recevoir **La Lettre du DDEN** par mail.

**Thierry Mesny**  
DDEN Union de Paris



**Cette année 2021 commémore deux grands événements de l'Histoire de France, Napoléon et les 150 ans de la Commune. Nous ne mettons pas sur le même plan ces deux commémorations, notre préférence allant pour la Commune. Ce n'est pas un choix par concession à la *cancelculture* du moment, l'Histoire étant un bloc qu'il faut prendre dans sa totalité, mais parce que les 72 jours de la Commune ouvrent une ère politique républicaine en continuité des projets de la Grande Révolution.**



# Louise Michel, son engagement pour l'Instruction

Une figure particulière retient notre attention : Louise Michel, née le 29 mai 1830 au Château de Vroncourt, est pour nous porteuse de nos ambitions et de nos combats actuels pour l'émancipation humaine.

La première dimension de Louise Michel est son engagement pour l'Instruction. Elle se consacre au métier d'institutrice, non pas au sens de l'École de Jules Ferry, mais néanmoins avec la même idée émancipatrice : instruire le peuple. Par ses origines, elle est la fille née hors mariage du fils du châtelain, Laurent Demahis, et de la servante Marianne Michel, elle est élevée par ses grands-parents paternels. Elle reçoit de ce fait une instruction classique et une éducation libérale, elle lit Voltaire et Rousseau. Cette bonne instruction reçue dans sa jeunesse l'accompagnera tout au long de sa vie et sera un ferment de sa révolte et de son engagement. Il y a chez elle une soif d'apprendre, ce qui l'amène à suivre les cours du soir pour préparer le Baccalauréat à la Société d'Éducation populaire de la rue Hautefeuille, organisée par des républicains comme Jules Favre, Eugène Pelletan et Jules Simon. Bien avant la République, ils avaient compris l'importance de l'Instruction. Louise Michel s'intéresse aux domaines les plus modernes du savoir de son époque, elle lit Darwin et Claude Bernard et fréquente le groupe du Droit des Femmes animé par Mme Jules Simon, Victoire Léodile Béra dite André Léo et Maria Deraismes. Durant cette période, elle fait la connaissance de Jules Vallès, Eugène Varlin, Raoul Rigault, Émile Eudes, un blanquiste notoire. Cette période de formation sera aussi celle de sa mue politique, quittant une culture catholique qui correspondait à son caractère altruiste pour un engagement plus politique et anarchiste qu'elle accentuera au contact de sa compagne de déportation, communarde comme elle, Nathalie Lemel.

Mais l'autre dimension de sa vie qui nous importe concerne ses qualités littéraires.

Louise Michel est un grand écrivain et c'est un aspect trop souvent occulté de sa vie, en particulier par la propagande de la bourgeoisie qui a tremblé et tremble encore de ce peuple qui revendiquait des droits politiques et sociaux. Cette



bourgeoisie qui avait prospéré sous la Restauration et le Second Empire la traitera de « Vierge Rouge », d'« Incendiaire en Chef », et réussira à effacer pour longtemps cette dimension qui nous intéresse.

Louise Michel aura comme modèle Victor Hugo avec qui elle sera en contact pendant plus de trente ans. Celui-ci lui dédie, au moment de sa condamnation à la déportation perpétuelle en Nouvelle-Calédonie où elle restera jusqu'en 1880, un poème intitulé *Viro Major*, (littéralement « plus grande qu'un homme »).

Un livre parmi sa production illustre parfaitement son talent d'écrivain, *La Chasse aux loups*, dont on avait perdu la trace depuis 1891. C'est un roman bref, violent, frénétique, dominé par cette chasse infernale, une chasse aux hommes qui agglutine la fiction, l'Histoire, l'actualité, et les grands mythes. Louise Michel, est alors en exil londonien depuis 1890. Elle rêve ainsi du retour du « spectre de mai », de la révolte des chassés contre les chasseurs. Ce livre est un aboutissement de sa création romanesque, il compose un nouveau *Quatrevingt-treize*, ce roman de Hugo qui, ne l'oublions pas, influencera plus d'un auteur, en particulier Vallès.

La dimension littéraire de Louise Michel doit être redécouverte. En effet il existe une production importante de plus d'une vingtaine de titres. Cette production s'articule autour de son action politique et de son action militante ayant comme objectif l'émancipation du peuple, et celle des femmes. Louise Michel représente l'idéal de l'autonomie et de la liberté dont elle se fit le héraut.

C'est une grande figure de la lutte pour la liberté humaine, une icône révolutionnaire que nous ne pouvons dissocier aujourd'hui des questions d'actualités. ■



## La santé est donc l'affaire de tous les acteurs de l'École (dont les DDEN)...



### Promotion de la santé et réussite scolaire

de Emily Darlington et Julien Masson

Éditions Dunod  
Collection Éducation Sup,  
208 pages, 23 €

*Selon l'OMS,  
« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».*

Ce à quoi Emily Darlington et Julien Masson, enseignants-chercheurs, se sont attachés à développer à travers leur ouvrage intitulé « Promotion de la santé et réussite scolaire ». Dans le contexte actuel de crise sanitaire, il est plus que jamais nécessaire de se pencher sur la question de la santé. À l'occasion de la recension de ce livre, j'ai pu interviewer leurs auteurs.

**Mireille Sabattier :** Le DDEN siège au Conseil d'École, comment à travers cette instance, œuvrer en faveur de la santé ?

**Emily Darlington/Julien Masson :** son rôle est essentiel. Par sa fonction bénévole, il a le plaisir et le désir d'agir. Son rôle clé est la médiation. Il met de « l'huile dans les rouages », désamorce des difficultés, crée ou maintient des relations apaisées entre tous les partenaires de l'École. Il est un tiers sur lequel s'appuyer. Le bien-être des différents acteurs de la communauté éducative a un impact direct sur celui des élèves. En cela, déjà, le DDEN est promoteur de santé à l'école. Le Vade-mecum de l'École Promotrice de Santé peut être à l'ordre du jour du Conseil d'École et le DDEN peut guider, aider à l'appropriation de cet outil. Rappelons la base intersectorielle en promotion de la santé : dans l'École, hors l'École et avec tous les partenaires de l'École au sein du parcours éducatif. L'École a besoin d'une dynamique collective assez forte et le DDEN peut en être le garant ou le levier si elle est inexistante ou au stade des balbutiements.

**Mireille Sabattier :** la promotion de la santé vise à réduire les inégalités sociales de santé... tout un programme... La mission de l'École de la République consiste, pour le moins, à ne pas aggraver ces inégalités, voire à les amenuiser, les gommer reste utopiste mais on peut tendre vers...

**Emily Darlington/Julien Masson :** la politique de santé doit lutter contre les inégalités, l'exclusion et la pauvreté et doit avoir une visée sociale. L'état de santé global d'un groupe est différent de l'état de santé d'un individu au sein du groupe. Il en est de même avec le niveau d'une classe entière : le niveau d'un élève au sein de la classe peut correspondre plus ou moins, ou être en marge du niveau général de la classe. Les visites médicales prévues par le Code de l'Éducation trouvent toute leur place dans l'identification des conséquences de ces inégalités sociales de

santé. Voici la première graine semée pour introduire le rôle essentiel de l'école dans les questions de santé. Leur périodicité est-elle suffisante ?

L'éducation à la santé vise le développement des compétences et connaissances qui permettent aux élèves de construire leur vie et leur citoyenneté future, faisant face aux défis posés par nos sociétés actuelles, opérant des choix libres et éclairés. Les politiques doivent non seulement s'attaquer aux déterminants intermédiaires mais également (et peut-être surtout) aux déterminants structurels, parmi lesquels l'accès à l'éducation et à l'emploi. Quelques directions essentielles :

- Intégration des questions de santé dans les enseignements, dans les programmes, formation des enseignants...
- Mobilisation de tous les acteurs concernés visant à améliorer les milieux de vie (la cour de l'école, les parcs, l'espace, le son, la lumière...), réflexion globale sur l'ergonomie des locaux et l'environnement de l'établissement.
- Approche pertinente pour assurer la pérennité des effets des interventions de promotion de la santé, sur la base du modèle écologique.

**Mireille Sabattier :** qu'en est-il de la pédagogie de projet en matière de promotion de la santé ?

**Emily Darlington/Julien Masson :** la promotion de la santé est un champ d'intervention complexe, qui se manifeste au travers de projets, d'actions dans différents types de milieux, dont le milieu scolaire. Il est nécessaire de s'appuyer sur une approche participative dès la conception du projet et pendant sa mise en œuvre.

**Mireille Sabattier :** pourquoi l'École joue-t-elle un rôle si important en promotion de la santé ?

**Emily Darlington/Julien Masson :** historiquement, l'hygiène puis l'hygiène scolaire s'associent peu à peu à l'aménagement de l'espace scolaire et des conditions de vie des élèves, pour s'attacher à leur donner les moyens de développer et de conserver un corps sain. Il faudra attendre les années 80 pour que l'élève et surtout sa santé soient considérés dans leur globalité, l'enfant n'étant plus uniquement un être physique, mais un adulte en devenir avec un dévelop-

pement psychique mais aussi social. Gardons à l'esprit que la majorité des enfants passent plus de 40 % de leur temps d'éveil à l'École, que l'École se trouvant au cœur des milieux de vie des enfants, c'est un lieu de rencontre entre différents acteurs et donc un terrain propice à des collaborations intersectorielles sans oublier qu'il existe un lien étroit entre réussite scolaire et promotion de la santé.

**Mireille Sabattier** : la promotion de la santé passe par l'éducation, la prévention et la protection ?

**Émily Darlington/Julien Masson** : éducation et promotion de la santé, ce n'est pas la même chose... Alors que la promotion de la santé est un « processus qui permet aux individus d'acquérir un plus grand contrôle sur leur santé, d'améliorer leur santé eux-mêmes », l'éducation à la santé, quant à elle, est un des moyens qui contribuent à ce processus global. Promotion de la santé = éducation + prévention + protection.

Rappelons au passage qu'il est hasardeux de supposer qu'une stratégie de prévention fondée sur la peur et la stigmatisation puisse avoir des effets éducatifs.

**Mireille Sabattier** : « Le Parcours Éducatif de santé n'a pas prétention à réinventer la roue, mais à mettre en cohérence des démarches, des professionnels, des besoins et des réponses à ces besoins »...

**Émily Darlington/Julien Masson** : les partis pris pédagogiques doivent concourir au développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui faciliteront l'action en faveur de la santé des élèves et compléteront les savoirs dits « fondamentaux » tels que la lecture, l'écriture, le calcul, etc. Les comportements humains dépendent de nombreux facteurs. Rappelons le rôle prégnant des facteurs émotionnels et affectifs, qui nécessitent une attention et des stratégies particulières.

**Mireille Sabattier** : pour conclure, Promotion de la Santé à l'École OU Écoles Promotrices de Santé ?

**Émily Darlington/Julien Masson** : la promotion de la santé à l'école se concrétise souvent par la mise en œuvre de projets, d'actions, de dispositifs en milieu scolaire... l'école en est le réceptacle. Les Écoles Promotrices de Santé, dans leur conception et leur essence propre, ont une approche globale de la promotion de la santé en développant et mettant en œuvre un curriculum qui intègre des thématiques de santé, en créant et maintenant un climat et un environnement scolaires bénéfiques à la santé et au bien-être, en promouvant et pérennisant des liens forts avec la communauté. ■

## Écouté pour vous

### Musicap, se comprendre et partager la musique...

● Toi qui marches dans la rue et tu sais pourquoi, te rappelles-tu vraiment à qui tu le dois ?

À une très grande Dame, à ses serviteurs. Eux qui t'ont depuis l'enfance grand ouvert le cœur et ont bien su t'inculquer les plus nobles valeurs. Ce sont eux qui t'ont permis de bien discerner le juste de l'injuste en toute équité...

Cette Liberté s'appelle la Laïcité, cette Liberté s'appelle la Laïcité, cette Liberté s'appelle la Laïcité.

Cette belle et grande Dame a un nom très chic, elle répond au joli nom d'École Laïque. C'est elle qui t'as appris, bien évidemment, à faire de tous tes actes un engagement, à faire de tous tes actes un engagement.

Toi qui dans ton lieu de culte vas t'agenouiller, à qui donc crois-tu devoir cette liberté ?

Cette école t'as permis par son enseignement, la liberté de conscience, le "penser librement", la liberté de conscience, le "penser librement".

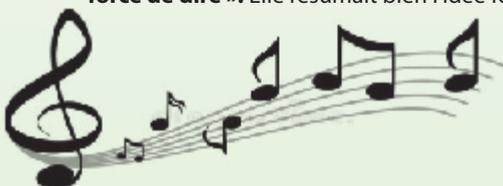
Longue vie à toi École de la République, héritage du passé des militants laïques. Et si cette grande Dame en qui nous croyons, a besoin qu'on la défende, nous serons des millions, a besoin qu'on la défende, nous serons des millions.

**Laïcité Merci ! Laïcité Merci ! Laïcité Merci !**

Chanson « **Laïcité, merci** » parole et musique de Francis Vieira sur un CD proposé par Musicap.

Aventure humaine musicale, l'association « **Musicap** » a été créée officiellement en 1998 à Billère (Pyrénées-Atlantiques), son but était de favoriser l'insertion culturelle et socioprofessionnelle de personnes en situation de handicap intellectuel à partir de leur passion pour la musique et le chant. Dans le mot MUSICAP, on reconnaît les substantifs MUSIQUE et HANDICAP, mais aussi CAP qui est celui que l'on se donne pour atteindre un but ! Le début de cette expérience date de 1979.

Aujourd'hui, elle encadre le travail de deux jeunes gens, Yannick et Philippe, dans leur démarche. Malgré un handicap intellectuel, ils sont devenus des musiciens à part entière sous l'impulsion du compositeur Francis Vieira. L'objectif est atteint puisqu'au-delà de l'expérience, ils ont pu acquérir un savoir-faire qui leur a permis de trouver un emploi. En collaboration avec Françoise Darrieumerlou, présidente de l'association, Francis Vieira, président fondateur de MUSICAP, ancien enseignant d'éducation physique devenu éducateur spécialisé, à la retraite, auteur-compositeur-interprète, a inlassablement poursuivi son projet : « innover, chercher, convaincre, résister, aller de l'avant, ne pas s'arrêter au milieu du chemin ». **L'une de ses premières compositions, en 1979, était intitulée « À force de dire ».** Elle résumait bien l'idée fondatrice de son groupe musical.



On peut joindre l'association **Musicap** en écrivant  
13, avenue Saint-John Perse, 64140 Billère  
ou en téléphonant au 06 82 05 00 58.  
E-mail : [assomusicap@orange.fr](mailto:assomusicap@orange.fr)

**Catherine Haensler**  
Conseillère fédérale



## Réponses des Ministres aux questions des Parlementaires

### Lutte contre le cyber-harcèlement chez les jeunes – Question n° 36180

**Publiée au JO du 09/02/2021.**

*M..... attire l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports sur la hausse confirmée du cyber-harcèlement en 2020. .... Il souhaite ainsi prendre connaissance des nouvelles initiatives prises par le Gouvernement afin de continuer à lutter contre ce fléau.*

**Réponse publiée au JO du 06/04/2021.**

Le harcèlement entre élèves nie les valeurs de la République et de son École. C'est pourquoi il est indispensable de lutter contre ce fléau qui nuit tant à la vie collective qu'à celle d'encre trop d'élèves. L'engagement du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et

des Sports (MENJS) est total pour combattre ce phénomène, que ce soit dans la classe, la cour de récréation ou à travers les écrans. .... Le prix « Non au harcèlement », auquel participent près de 50 000 élèves, qui récompense les productions graphiques ou vidéo élaborées dans le cadre d'un projet d'école ou d'établissement. De ces productions découle la campagne nationale qui doit thématiser chaque année l'action ministérielle. Cette année, elle vise à faire évoluer la représentation de tous en admettant que des situations de harcèlement peuvent se manifester dès le CP et poursuivre les élèves victimes dans la durée. .... La politique publique engagée depuis 2011 (dont les résultats encourageants se

lisent dans les dernières enquêtes de victimation de la DEPP et dans l'enquête HBSC), combinée aux nouvelles mesures annoncées témoignent de l'engagement déterminé du ministère et de sa volonté de mobiliser l'ensemble des membres de la communauté scolaire dans la lutte contre le harcèlement scolaire sous toutes ses formes, y compris le cyber-harcèlement. [1] Article 5 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale ». ■

### Lutte contre le harcèlement scolaire – Question n° 35945

**Publiée au JO du 02/02/2021.**

*Mme..... attire l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports sur le harcèlement scolaire. .... Elle souhaite savoir si le Gouvernement prévoit de nouvelles mesures pour combattre encore plus vivement ce fléau qui brutalise les plus jeunes Français, compromet leur apprentissage et donc l'avenir du pays.*

**Réponse publiée au JO du 06/04/2021.**

..... L'engagement du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) est total pour combattre ce phénomène, que ce soit dans la

classe, la cour de récréation ou à travers les écrans. .... Il a appelé à un internet plus éthique, plus soucieux de ses responsabilités à l'égard des jeunes, de l'éducation et de la vie civique. .... La lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement est portée par les 335 référents académiques et départementaux qui constituent des interlocuteurs clefs pour les élèves victimes de harcèlement et pour leurs parents. Véritables relais de la politique publique sur le terrain, leur implication et l'attention portée à leur formation, attestent bien de la place prépondérante que doit prendre la lutte contre toutes les formes de harcèlement dans la mission de chaque person-

nel du ministère chargé de l'Éducation nationale..... « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. » [3] MENJS-Depp, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens 2017, 2013 et 2011. Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens 2018. En raison de la crise sanitaire, les enquêtes de la DEPP concernant le 1<sup>er</sup> degré ont dû être reportées (elles étaient prévues en mai 2020). ■

## Prolongation du dispositif « vacances apprenantes » – Question n° 35143

Publiée au JO du 22/12/2020.

M. .... appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, chargée de la Ville, sur la nécessité de prolonger en 2021 le dispositif « vacances apprenantes ». .... il l'interroge quant à une éventuelle prolongation du dispositif « vacances apprenantes » en 2021.

Réponse publiée au JO le 13/04/2021.

Date de changement d'attribution : 29/12/2020.

Date de renouvellement : 30/03/2021.

Le dispositif « Vacances apprenantes », mis en œuvre grâce à une enveloppe

budgétaire de 200 M€ votée en loi de finances rectificative du 31 juillet 2020, a bénéficié à près de 950 000 jeunes au total. « École ouverte » est un dispositif préexistant qui a été renforcé dans le cadre de Vacances apprenantes. Il consiste à ouvrir les établissements scolaires pendant les congés scolaires pour proposer aux élèves fragilisés un programme associant renforcement scolaire le matin et activités sportives et culturelles l'après-midi. .... Le bilan qualitatif de cette opération innovante apparaît extrêmement positif au regard de la part de jeunes souhaitant se réinscrire, ainsi qu'au regard de l'ambition d'égalité des chances. Aussi, la pertinence et la réussite du dispositif Vacances

apprenantes a conduit le Premier Ministre à annoncer la poursuite du dispositif en 2021. Dès les congés de février, l'opération « École ouverte » a été élargie à l'ensemble des territoires fragilisés par la crise sanitaire, et aux élèves de tous niveaux, du CP à la Terminale. La déclinaison d'École ouverte en Parcours buissonniers est également encouragée dès que possible et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les opérations Quartiers d'été seront par ailleurs reconduites comme le Gouvernement s'y est engagé à l'occasion du Comité interministériel à la Ville du 29 janvier 2021. ■

## Vaccination des enseignants et personnels d'établissements – Question écrite n° 22150

Publiée dans le JO Sénat le 15/04/2021.

M. .... attire l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la vaccination des enseignants et des personnels d'établissements. L'annonce de la fermeture des Écoles pour trois semaines et des collèges et lycées pour quatre semaines à compter du 6 avril 2021 a pour objectif de faire face à la hausse spectaculaire des cas de Covid-19 depuis plu-

sieurs semaines, ceci aussi bien au sein du corps enseignant et des personnels d'établissements que chez les élèves. Pour être pleinement efficaces, ces fermetures doivent permettre de procéder à la vaccination massive des enseignants et des personnels d'établissements, afin de garantir une reprise des cours dans les meilleures conditions sanitaires, et de protéger les professionnels de l'enseignement, en première ligne depuis le début de la crise sanitaire.

Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend prioriser la vaccination des enseignants durant cette période de fermeture des établissements annoncée par le Gouvernement.

En attente de réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. ■

## Ancrage des gestes barrières dans la culture hygiénique des Français – Question écrite n° 22173

Publiée dans le JO Sénat le 15/04/2021.

M. ....attire l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur l'intérêt d'accentuer l'apprentissage des gestes premiers d'hygiène dès le

plus jeune âge. Aussi, il lui demande si le Gouvernement compte ancrer durablement la pratique des gestes hygiéniques, appelés gestes barrières dans le cadre de la crise sanitaire, dans la culture des Français, et ce, dès le plus jeune âge par l'école.

En attente de réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. ■

## Suppression de classes et pandémie de Covid-19 – Question écrite n° 22195

Publiée dans le JO Sénat le 15/04/2021.

M. ....attire l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur l'opportunité de supprimer des classes, à la rentrée 2021, et ce compte tenu de la pandémie de Covid-19 et du protocole sanitaire. Le protocole sanitaire renforcé et applicable dans les écoles et mis à jour le 1<sup>er</sup> février, préconise le non-brassage des groupes et le respect des gestes barrières, dont la distanciation physique. Les maires, les écoles, les enseignants, et les

élèves ont été durement fragilisés par la crise sanitaire et la mise en œuvre, sur le terrain, des différents protocoles, notamment dans le cadre des activités périscolaires et de la cantine scolaire. Cette décision est peu compatible avec la volonté du Gouvernement de dédoubler les classes. Vingt élèves par classe permettraient de respecter davantage les gestes barrières.

Il ajoute que les élus locaux n'ont pas été suffisamment associés à cette décision.

Il lui demande donc de suspendre cette décision, à tout le moins, de la reporter à la

rentrée 2022, après une concertation approfondie avec les communes concernées. Ainsi, il souhaiterait savoir s'il est envisagé de reconsidérer la situation.

En attente de réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. ■

## Vaccination des enseignants et personnels communaux évoluant en milieu scolaire

### Question écrite n° 22254

Publiée dans le JO Sénat le 15/04/2021.

M. .... attire l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, concernant la vaccination des enseignants et des personnels municipaux qui les assistent dans le cadre de leur mission. Il rappelle qu'une vingtaine de pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) placent désormais leurs enseignants comme public prioritaire dans l'accès aux vaccins. De plus nul n'a oublié, dans leurs rangs, qu'au retour des vacances de Noël, le ministre de l'Éducation estimait « souhaitable »

que la vaccination des personnels ait lieu « au mois de mars au plus tard ». Le 2 avril 2021, à la veille du confinement le nombre de classes fermées a été multiplié par trois pour plafonner à plus de 11 000. Dans le détail, l'Éducation nationale estimait, à cette date, à 28 738 le nombre d'élèves contaminés, et à 2 771 celui des personnels. Les personnels municipaux assistant les enseignants dans leur mission éducative, font l'objet de contaminations similaires aux enseignants.

Il lui demande de bien vouloir accélérer, le processus de vaccination durant les

vacances, à l'encontre des enseignants, afin de permettre un retour serein des élèves en classe, et lui demande quelles mesures compte-t-il prendre afin de garantir la vaccination rapide des personnels communaux qui travaillent au sein des écoles et dont la mission et l'exposition est aussi importante que celle des enseignants.

En attente de réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. ■

### Des textes à lire

#### Dans le B.O.E.N.

N° 7 du 18 février 2021

- **Amélioration du repérage, de l'orientation et de la prise en charge des élèves en situation de stress, de détresse psychologique ou en danger.**

Circulaire du 16-02-2021 (NOR : MENE2105490C)

N° 8 du 25 février 2021

- **Poursuite de la continuité pédagogique dans les établissements face à la situation sanitaire.**

Circulaire du 19-02-2021 (NOR : MENE2105908C)

N° 9 du 4 mars 2021

- **École inclusive : projet d'accueil individualisé pour raison de santé.**

Circulaire du 10-02-2021 (NOR : MENE2104832C)

N° 11 du 18 mars 2021

- **Conseils, comités, commissions : création du Conseil des sages de la Laïcité et des valeurs de la République auprès du ministre chargé de l'Éducation nationale.**

Arrêté du 19-02-2021 (NOR : MENG2106070A)

N° 12 du 25 mars 2021

- **Coronavirus : poursuite de la continuité pédagogique dans les établissements des départements concernés par des mesures sanitaires renforcées.**

Circulaire du 19-03-2021 (NOR : MENE2109086C)

N° 13 du 1<sup>er</sup> avril 2021

- **Propriété intellectuelle : mise en œuvre du contrat du 22 décembre 2016 concernant la reproduction par reprographie d'œuvres protégées dans les établissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré public et privé sous contrat.**

Circulaire du 19-03-2021 (NOR : MENE2109086C)

N° 14 du 8 avril 2021

- **Coronavirus : continuité pédagogique dans le cadre des mesures adoptées à compter du 6 avril 2021.**

Circulaire du 01-04-2021 (NOR : MENE2110698C)

N° 15 du 15 avril 2021

- **Conseils, comités, commissions : nominations des membres du Conseil scientifique de l'Éducation nationale.**

Arrêté du 13-04-2021 (NOR : MENG2111527A)

## Informations fédérales

**Circulaire n° 11 / 2021 – 19 mars 2021** : Version numérique du prochain *délégué* n° 266.

**Circulaire n° 12 / 2021 – 30 mars 2021** : Diffusions intempestives de mails d'une association des Bouches-du-Rhône.

**Circulaire n° 13 / 2021 – 21 avril 2021** : États généraux de la Laïcité.

**Circulaire n° 14 / 2021 – 5 mai 2021** : Versement des cotisations et abonnements 2021.

**La Lettre du DDEN n° 192** – 1<sup>er</sup> avril 2021.

**La Lettre du DDEN n° 193** – 15 avril 2021.

**La Lettre du DDEN n° 194** – 1<sup>er</sup> mai 2021.

**La Lettre du DDEN n° 195** – 15 mai 2021.

Si vous souhaitez recevoir les **Informations fédérales**, merci d'adresser votre demande par message internet à la Fédération des DDEN : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

# Offrez des vacances à un enfant !



## Comment faire pour nous aider ?

- En donnant sur [jpa.asso.fr](http://jpa.asso.fr)
- Par chèque à l'ordre de JPA, 21 rue d'Artois 75008 Paris
- En donnant grâce à ce QR Code



Pour bien grandir, les jeunes ont besoin de créer du lien entre eux, se confronter à la diversité et vivre des expériences partagées dont ils ont été privés en ces temps de pandémie.

*Votre aide nous est indispensable.  
Du fond du cœur, merci !*

**Contact Corinne Chollet 01.44.95.03.73**

